



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

7, RUE ALCIDE DE GASPERI — LUXEMBOURG-KIRCHBERG — Tél.: 43 58 51

CES/ENERG. (76)

LA POLITIQUE ENERGETIQUE AU LUXEMBOURG

AVIS

Luxembourg, le 15 décembre 1976

	Page :
1. L'INTRODUCTION	1
11. Les rétroactes	1
111. L'avis de 1973 sur la politique énergétique au Grand-Duché de Luxembourg.....	1
112. La nouvelle saisine gouvernementale du 28 juin 1976	7
12. L'approche du Conseil Economique et Social.....	8
2. LA COUVERTURE DES BESOINS PREVISIONNELS EN ENERGIE	9
21. Les formes d'énergie primaire	9
22. La dépendance ou l'autonomie relative	11
23. Les bases contractuelles du projet de Remerschen	12
3. LES ASPECTS SANTE-ENVIRONNEMENT	15
31. Les conditions hydrauliques de la Moselle	15
32. Pendant la période de construction et d'exploitation .	16
33. L'évacuation des déchets et/ou leur retraitement	17
34. L'éventualité d'une catastrophe	17
4. LES ASPECTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	19
41. Le coût et les moyens de le couvrir	19
411. Le coût	19
412. Les moyens de couvrir le coût	21
42. La rentabilité du projet de Remerschen	26
421. La rentabilité financière de l'investissement pour l'Etat	26

Page :

422. La rentabilité financière et l'investissement par rapport à d'autres modes de production d'énergie électrique	28
423. La rentabilité au niveau du consommateur	30
43. Les incidences éventuelles du projet de Remerschen sur l'évolution économique, sociale et financière du pays	32
431. La centrale nucléaire dans le contexte de la politique générale de notre développement économique	32
432. L'incidence de la centrale nucléaire sur l'évolution sociale	34
433. L'incidence budgétaire et financière de la centrale nucléaire	35
5. LE BILAN DES CONSTATS, DES SERVITUDES ET DES AVANTAGES	39
51. Les constats	39
52. Les servitudes	39
53. Les avantages	40
6. LES CONCLUSIONS	42
ANNEXE: Les rapports techniques	
1. L'ACTUALISATION DE L'AVIS DE 1973 QUANT AUX BESOINS ET AUX DISPONIBILITES DES DIFFERENTES SOURCES D'ENERGIE PRIMAIRE	

1. L'INTRODUCTION

11. Les rétroactes

111. L'avis de 1973 sur la politique énergétique au Grand-Duché de Luxembourg

Saisi par le Gouvernement en date du 18 février 1972 du problème de l'approvisionnement du pays en énergie, le Conseil Economique et Social s'était attaché, à l'époque, à déterminer, pour chaque secteur énergétique en cause, la situation des besoins en énergie ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour couvrir ces besoins. Il avait tenté ensuite de dresser un bilan énergétique d'avenir en prévoyant, à moyen terme (1975-1980) et à plus long terme (1980-1990), la demande en énergie par secteur ainsi que les actions à développer pour rendre disponible l'énergie nécessaire au bon fonctionnement de l'économie de notre pays.

Ce faisant, le Conseil Economique et Social était conscient de la difficulté de cette tâche et du caractère éventuellement aléatoire de ces efforts.

En effet, la rapidité de l'évolution technique et économique risquait de rendre très vite périmée toute considération valable à un moment donné. Cette crainte s'est vu confirmée notamment quant à l'évolution économique imprévisible de la source d'énergie primaire des hydrocarbures liquides.

Il sera cependant utile de rappeler les conclusions générales auxquelles le Conseil Economique et Social était arrivé dans le prédict avis, conclusions qui seront partiellement sujettes à révision sur le vu des développements constatés par la suite.

"- Sur un plan très général, et en se basant sur l'examen qui précède de la situation actuelle et de l'évolution prévisible des différents secteurs énergétiques, ainsi que sur les considérations techniques et économiques que cet examen lui a inspirées, le Conseil Economique et Social est d'avis que:

- Abstraction faite de difficultés certaines d'approvisionnement en énergie, toujours possibles localement et à court terme, on ne peut prétendre que l'on s'oriente, sur le plan mondial et à moyen terme, vers une situation de pénurie structurelle et durable d'énergie, compte tenu du fait que les réserves et disponibilités potentielles d'énergie primaire resteront suffisamment abondantes de par le monde pour couvrir le moyen terme.
- Par contre, il se posera pour l'avenir un problème de prospection, d'exploitation et de transport dont les difficultés et le coût, liés à des complications d'ordre politique toujours possibles, rencheriront très certainement les prix des différentes sources d'énergie et mettront ainsi un terme à la période de "l'énergie à bon marché" que nous avons connue jusqu'à présent.
- Dans ces conditions, il serait erroné de baser une politique énergétique uniquement sur le facteur quantitatif, en faisant abstraction du coût de revient et du prix de vente des différentes formes d'énergie, car une telle politique négligerait l'obligation primordiale des pouvoirs publics de mettre à la disposition des consommateurs l'énergie demandée aux meilleurs prix possibles.
- Il ne faut pas oublier en effet que les consommateurs d'énergie de notre pays voient et verront de plus en plus leurs activités industrielles, artisanales, commerciales, agricoles soumises à la concurrence internationale, notamment de la part des Etats-Unis. Or, la hausse des prix de l'énergie sera moins préjudiciable à ceux-ci, importateurs sans doute mais qui, dans l'hypothèse la plus défavorable, resteront quand même producteurs de la moitié de leur consommation de pétrole, qu'à leurs concurrents industriels des pays de l'Europe occidentale et du Japon.
- Par ailleurs, on assiste aujourd'hui, dans les manifestations de la vie industrielle et domestique, à un certain gaspillage énergétique, qui devrait pouvoir être évité, moyennant une action adéquate d'information tendant à rationaliser l'utilisation des diverses formes d'énergie et à procurer ainsi à l'économie un meilleur rendement global.

- Sur le plan plus particulier des différents secteurs d'énergie, le Conseil Economique et Social est d'avis que:

- . En ce qui concerne les combustibles solides, et étant donné que la sidérurgie luxembourgeoise, pour laquelle le coke métallurgique est une matière première obligée, a une consommation de coke élevée du fait qu'elle s'approvisionne en minerai de fer luxembourgeois et lorrain, le Gouvernement devrait:
 - .. s'assurer du respect, par toutes les parties en cause, des principes contenus dans le Traité de la C E C A ;
 - .. veiller, dans la mesure de ses moyens, à ce que les prix du coke métallurgique restent dans des limites économiquement et financièrement acceptables;
 - .. continuer à s'associer à tous mécanismes financiers communautaires ayant pour but de permettre à la sidérurgie de s'approvisionner en combustibles communautaires à des conditions se rapprochant des prix mondiaux et de sauvegarder ainsi un noyau charbonnier européen dans l'intérêt des politiques sociale et régionale de la Communauté.
- . En ce qui concerne les combustibles liquides:
 - .. le Gouvernement se doit d'assurer la sécurité d'approvisionnement du pays en veillant à ce que les utilisateurs luxembourgeois ne paient pas les produits pétroliers plus cher que leurs concurrents de la C E E ;
 - .. la sécurité d'approvisionnement par le stockage devra résulter de négociations avec les sociétés pétrolières travaillant sur notre marché ainsi qu'avec les Gouvernements des pays voisins et notamment de la Belgique, dans le but de profiter de toutes les possibilités de stockage qui y existent, tout en obtenant la garantie de la libre disposition des stocks détenus dans ces pays au profit du Grand-Duché;
 - .. un contrôle régulier et sérieux du degré de remplissage des tanks de stockage se trouvant au Grand-Duché devrait être organisé, en n'excluant pas l'idée d'une caisse de compensation entre les firmes obligeant celles qui ne disposent pas de possibilités de stockage à intervenir financièrement dans les frais de stockage de la masse globale des produits concernés.
- . En ce qui concerne le gaz naturel:
 - .. tant dans le secteur domestique que dans le secteur industriel, l'utilisation du gaz naturel se développera très rapidement étant donné, d'une part, ses qualités spécifiques et, d'autre part, son caractère de produit de substitution à pratiquement toutes les autres sources d'énergie;

- .. le Gouvernement serait bien inspiré, étant donné la liaison étroite de notre pays avec la société anonyme belge DISTRIGAZ, de trouver le moyen d'être représenté au Conseil d'Administration de cette société;
- .. les besoins de notre pays en gaz naturel dépasseront dès 1983 les disponibilités contractuelles actuelles avec DISTRIGAZ et le Gouvernement devra donc veiller par priorité à ce que notre approvisionnement en gaz naturel soit garanti au-delà de 1983, fût-ce en s'associant à la fourniture vers l'Europe, de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié.

. En ce qui concerne l'énergie électrique:

- .. dans notre pays, comme dans les autres pays européens à fort développement industriel, il faut s'attendre, à moins d'un renversement fondamental des tendances, à ce que le taux d'augmentation actuel de la consommation d'énergie électrique, à savoir: doublement tous les six ans, perdure au cours des deux prochaines décennies (1970-1990);
- .. à moyen terme, c'est-à-dire jusqu'en 1980, notre consommation nationale pourra être couverte, tant en ce qui concerne le secteur industriel que domestique, par l'augmentation des fournitures à négocier sur une base contractuelle avec les sociétés livrancières; toutefois, si les moyens de transport du courant haute tension peuvent actuellement être considérés comme suffisants, les réseaux moyenne et basse tension par contre réclament, sans délais, un renouvellement et une extension pour lesquels des jalons ont déjà été posés, pour permettre l'augmentation de la vente du courant électrique et de satisfaire ainsi au mieux la demande de tous les secteurs de l'économie nationale;
- .. à plus long terme, c'est-à-dire au-delà de 1983, les besoins accrus de notre économie ainsi que l'installation probable de techniques et d'industries nouvelles font penser que notre pays devrait, dans une optique de sécurité d'approvisionnement, s'équiper lui-même en tant que producteur d'électricité, afin d'éviter un gonflement exagéré des achats à l'extérieur et par conséquent une dépendance trop grande à l'égard de nos voisins;
- .. l'expérience des dernières années montre que le charbon risquera de devenir, en l'absence probable d'une politique européenne d'approvisionnement facile et de bas prix du charbon, une source d'énergie de plus en plus chère compte tenu des difficultés grandissantes de son exploitation et du renchérissement constant d'une main-d'œuvre attelée à un travail extraordinairement pénible, et que par ailleurs les exigences en matière d'environnement et de lutte contre la pollution rendront de plus en plus difficile son utilisation;

- .. l'expérience actuelle montre que le fuel-oil risquera d'être soumis, compte tenu des exigences des pays producteurs, au même phénomène de renchérissement que le charbon, assorti d'un risque certain d'insécurité dans l'approvisionnement, sans pour cela être plus conforme que le charbon aux normes exigées en matière d'environnement et de lutte contre la pollution;
- .. compte tenu de ce qui précède, la construction d'une centrale électrique sur base de l'énergie nucléaire pourrait constituer la meilleure solution d'avenir en matière de production d'électricité.
- . En ce qui concerne l'énergie nucléaire:
 - .. les ordres de grandeur mis en oeuvre par l'énergie nucléaire, tant au point de vue du coût de l'investissement que du volume de l'énergie produite, excluent l'idée de la construction d'une centrale nucléaire exclusivement luxembourgeoise;
 - .. par contre, la participation de l'Etat luxembourgeois à une centrale nucléaire peut être envisagée d'autant plus facilement que la progression de la consommation d'électricité dans nos pays voisins et notamment dans la région industrielle Sarre-Lorraine imposera aux Gouvernements de ces pays la création de sources de production d'électricité qui, pour les raisons développées ci-dessus, seront probablement basées sur l'énergie nucléaire;
 - .. avant toutefois d'envisager une participation en capital à une telle entreprise, il y aura lieu de s'assurer que le prix moyen du kWh ne dépassera pas celui que nous pourrions obtenir par la reconduction et l'ampliation des conventions actuelles de fourniture d'énergie électrique, compte tenu d'un éventuel renchérissement général de l'énergie;
 - .. si, au point de vue de l'implantation, on peut dire qu'une centrale nucléaire peut être construite sur n'importe quel site présentant une capacité de refroidissement suffisante, sauf dans une région à population très dense, il faudra cependant vérifier que les conditions météorologiques sont telles que les niveaux d'irradiation auxquels sera exposée la population avoisinante resteront en-dessous des valeurs prescrites et il faudra notamment définir les précautions à prendre en ce qui concerne les performances des filtres de l'air de ventilation, la hauteur de la cheminée de rejet et éventuellement des systèmes de confinement spéciaux; il importe en plus de procéder à une étude poussée sur les tours de réfrigération et s'assurer que la vapeur d'eau émise par ces tours ne modifie pas défavorablement l'environnement de la région d'implantation;
 - .. ceci étant, il est certain que le maximum de sécurité d'approvisionnement pour notre pays résulterait de la construction d'une centrale nucléaire de grande puissance sur le territoire luxembourgeois;

.. dans cette hypothèse toutefois, on devra se poser la question s'il ne sera pas indiqué de rechercher deux partenaires pour la réalisation d'une telle centrale, d'un côté, le réseau allemand RWE et, d'autre part, le réseau français EDF, car il semblerait qu'une coopération avec RWE et EDF faciliterait le problème de la puissance de réserve et donnerait à notre réseau national une plus grande sécurité dans les échanges d'énergie.

L'attrait pour EDF de participer au projet dès le départ, serait plus prononcé si l'adjonction d'une deuxième tranche était prévue dans une phase ultérieure, de sorte qu'une véritable collaboration s'instaurerait au mieux dans une deuxième étape;

.. au cas où notre pays participerait de façon paritaire à la construction d'une unité de production sur son territoire, il faudrait s'assurer dès le départ que, lors d'une crise d'énergie, notre consommation soit couverte de façon prioritaire; il faudra notamment en tenir compte dans la conception du raccordement de réseau et prévoir une ligne de liaison directe haute tension entre la centrale et le réseau indigène sur territoire luxembourgeois.

- En conclusion de ce qui précède, le Conseil Economique et Social:

- constate, au vu du bilan énergétique général pour notre pays annexé au présent avis:
 - .. que la consommation de combustibles solides restera vraisemblablement stable jusqu'en 1980 en se situant aux environs de 3 millions de tonnes de coke métallurgique par an;
 - .. que la consommation de produits pétroliers augmentera jusqu'en 1985 au maximum de 60% tout en pouvant se situer dans une fourchette dont l'ouverture vers le bas serait de 15%;
 - .. que la consommation de gaz naturel se situera aux environs de 1990 dans une fourchette dont l'ouverture grandit avec le temps et qui représentera au minimum le double et au maximum le quadruple de la consommation actuelle;
 - .. que la consommation d'énergie électrique, d'origine classique et nucléaire, se situera en 1990 dans une fourchette dont le minimum représente le triple et le maximum le quintuple de la consommation actuelle, selon l'état et l'évolution des technologies nouvelles mises en oeuvre dans notre pays et qu'il n'est guère possible de prévoir actuellement;

- constate que l'évolution ainsi décrite jusqu'en 1990 montre que la croissance de la consommation d'énergie portera beaucoup plus sur l'énergie électrique, probablement à base nucléaire, que sur les formes classiques d'énergie à base de combustibles solides ou liquides;
- estime qu'il importe de favoriser cette transition des formes classiques vers les formes plus nobles de l'énergie, tant au point de vue de la sécurité d'approvisionnement qu'à celui de la sauvegarde de l'environnement et de la lutte contre la pollution;
- souligne que l'activité économique de notre pays, qu'elle soit industrielle, artisanale, commerciale ou agricole est soumise, dans une mesure plus grande que dans les autres pays, à la concurrence internationale et qu'il échoit par conséquent au Gouvernement de pratiquer une politique énergétique nationale qui, tant au point de vue des quantités qu'à celui des prix, maintient et même renforce la position concurrentielle de notre économie sur le plan européen et mondial;
- est d'avis que, dans le cadre d'une politique industrielle, il importe de promouvoir par tous les moyens le progrès technique ainsi que les technologies nouvelles ayant pour but ou pour effet de réduire la consommation d'énergie;
- souligne, en ce qui concerne la participation éventuelle de notre pays à une centrale nucléaire, l'importance primordiale de l'aspect économique d'un tel projet et estime qu'une commission d'étude ad hoc avec la participation des différentes catégories de consommateurs d'énergie du pays devrait être créée avec mission d'étudier les problèmes relatifs à la tarification."^{x)}

- Dans la lettre d'accompagnement jointe à l'avis en question, le Conseil Economique et Social avait également exprimé le désir qu'il soit saisi à nouveau lorsque le Gouvernement aura arrêté des options précises en la matière.

112. La nouvelle saisine gouvernementale du 28 juin 1976

Suite à une délibération du Gouvernement en Conseil en date du 25 juin 1976, le Conseil Economique et Social fut saisi d'une nouvelle demande visant à obtenir un avis complémentaire sur les aspects économiques et financiers en rapport avec l'implantation projetée d'une centrale nucléaire à Remerschen.

En se référant notamment à l'avis du 19 juin 1973, dans lequel le Conseil Economique et Social s'était prononcé pour l'opportunité de l'implantation d'une centrale nucléaire sur territoire luxembourgeois, le Gouvernement estime que l'avis complémentaire, demandé au Conseil Economique et Social, pourrait

^{x)}Avis spécifiques du Conseil Economique et Social, tome II, volume 1 : La politique énergétique au Grand-Duché de Luxembourg (1973), pages 671-676.

se limiter aux seuls aspects économiques et financiers de la solution préconisée.

Evoquant également l'état d'avancement des dossiers tant techniques qu'économiques, dossiers arrivés à un stade de maturité suffisant, le Gouvernement invite le Conseil Economique et Social à résERVER à la présente demande d'avis la plus grande priorité.

12. L'approche du Conseil Economique et Social

Lors du premier débat général en Assemblée plénière du 13 juillet 1976, les membres du Conseil Economique et Social étaient unanimes à se prononcer contre une limitation de la saisine gouvernementale, mais considéraient plutôt qu'au-delà des aspects économiques et financiers qui sont évidemment d'une importance primordiale pour la décision à prendre, le Conseil Economique et Social devrait procéder également à une actualisation des principales considérations émises dans son avis de 1973.

Une telle actualisation devrait porter notamment sur :

- les besoins et les disponibilités des différentes sources d'énergie primaire;
- les moyens de couverture du déficit constaté et leurs répercussions sur les domaines social et économique;
- les aspects santé-environnement.

Cette approche qui est plus complète et plus circonstanciée, a pour but de placer le problème dans un contexte d'ensemble et permet de mieux documenter les conclusions finales retenues dans le présent avis.

A cet effet, le Conseil Economique et Social a fait établir, par des experts, des rapports spécifiques portant sur :

- les combustibles solides;
- les hydrocarbures liquides;
- le gaz naturel;
- l'énergie électrique;
- l'énergie nucléaire.

Ces rapports sont joints en annexe à titre documentaire.

2. LA COUVERTURE DES BESOINS PRÉVISIONNELS EN ÉNERGIE

21. Les formes d'énergie primaire

- Il résulte des documents joints en annexe que le Luxembourg ne possède, en dehors d'une capacité d'énergie hydraulique d'importance mineure, aucune forme "classique" d'énergie primaire, que ce soit notamment du charbon, du gaz naturel, du pétrole ou de l'uranium. Il est fait abstraction d'énergies primaires "nouvelles" (énergie solaire, éolienne etc), la technologie actuelle ne permettant pas encore, du moins à moyen terme, d'y avoir recours.

Cet état des choses implique la complète dépendance du Luxembourg de l'extérieur en matière d'approvisionnement en énergie primaire, avec tous les aléas que peut comporter une telle situation pour l'essor économique d'un pays à niveau de vie élevé.

En outre, il ressort clairement des rapports techniques de l'avis du Conseil Economique et Social de 1973 et de l'actualisation de ces mêmes rapports faite dans les annexes du présent avis qu'il existe un déficit important entre, d'une part, les besoins en énergies dérivées et, d'autre part, les disponibilités nationales pour couvrir ces besoins.

Il a été également constaté que les évolutions décrites, à moyen terme, confirment les dires du Conseil Economique et Social dans son avis de 1973, à savoir que la croissance de la consommation d'énergie portera, à l'avenir, davantage sur l'énergie électrique et le gaz naturel que sur les formes classiques d'énergie à base de combustibles solides ou liquides. Il importe donc de favoriser cette transition des formes classiques vers des formes plus nobles de l'énergie, ceci tant du point de vue de la sécurité d'approvisionnement que de celui de la sauvegarde de l'environnement et de la lutte contre la pollution.

- L'approche retenue nous amène logiquement à envisager, pour notre pays, principalement un approvisionnement par le biais de l'énergie électrique.

Pour cet approvisionnement il se pose, dès lors, a priori, les possibilités suivantes.

. L'importation directe d'électricité suivant des contrats de fourniture à plus ou moins long terme.

L'évaluation exacte des conditions futures de prix et de sécurité de cette forme d'approvisionnement, qui a caractérisé notre économie énergétique jusqu'ici, exigerait un appel d'offres auprès des fournisseurs potentiels des trois pays voisins. Un tel appel d'offres, dans la mesure où il conduirait à des propositions précises de l'un ou de l'autre fournisseur, donnerait aux instances luxembourgeoises une indication de l'avantage spécifique éventuel de la centrale nucléaire de Remerschen.

En fait, il y a toujours moyen de conclure des contrats d'approvisionnement et de mettre, à cet effet, en concurrence les trois fournisseurs possibles que sont la République fédérale d'Allemagne, la Belgique et la France, d'autant plus que ceux-ci seront intéressés à vendre de l'énergie électrique à un prix rémunérateur.

Il n'empêche qu'à défaut de vouloir mettre un atout propre dans le jeu, le Luxembourg risque d'affaiblir sa position de négociation à l'égard de ces fournisseurs, et ce dans une mesure accrue où il y aurait collusion entre eux.

. L'importation d'énergie primaire et sa transformation en électricité dans les centrales sur territoire luxembourgeois.

Dans ce contexte, les disponibilités accrues de gaz naturel en provenance des pays de l'est et du moyen-orient permettraient théoriquement d'envisager la construction d'une centrale fonctionnant au gaz pour nos besoins domestiques. Toutefois, l'évaluation des mérites propres d'un tel projet exigerait la prise en compte d'éléments tels que le prix de fourniture du gaz, la dimension de la centrale, la forme d'exploitation et le risque technique et commercial, éléments non définis à l'heure actuelle, de sorte qu'il est difficile d'apprécier dans quelle mesure et dans quelles conditions cette solution pourrait constituer une alternative par rapport à la centrale nucléaire projetée de Remerschen.

La question fondamentale est donc de savoir dans quelle proportion et d'après quels critères on fera appel à ces possibilités, compte tenu des besoins et du secteur public et de celui de l'industrie?

- Aussi le Conseil Economique et Social se propose-t-il d'analyser, dans les prochains chapitres, le dossier "Remerschen" en le plaçant dans un contexte général de l'approvisionnement de notre pays en énergie électrique, compte tenu de l'acquis actuel, c'est-à-dire des possibilités d'approvisionnement en provenance soit de l'étranger soit de sources d'approvisionnement existant, d'ores et déjà, dans notre pays.

22. La dépendance ou l'autonomie relative

Dans la mesure où, sur le plan communautaire, les partenaires européens auraient réussi à mettre sur pied une politique énergétique commune assurant le libre accès de tous les consommateurs européens aux sources d'énergie disponibles ,ceci à des conditions égales, le problème de l'approvisionnement du Luxembourg se serait posé dans d'autres termes.

Vu les déficiences d'une telle politique sur le plan européen, nous restons, dès lors, responsables pour une politique propre en matière d'approvisionnement d'énergie. Or, dans la définition de celle-ci, le degré d'autonomie du pays est relativement plus élevé si, au lieu de nous contenter de conclure des contrats de livraisons, nous nous engageons nous-mêmes dans le processus de production d'énergie.

Aussi des considérations de stratégie et de tactique font-elles préférer cette voie, dont le choix est d'ailleurs étayé par les rapports techniques reproduits en annexe, qui se prononcent pour une centrale nucléaire sur territoire luxembourgeois.

Il est vrai que notre autonomie n'est que relative vis-à-vis de l'étranger, car l'acquisition de la matière première, c'est-à-dire de l'uranium et le processus d'enrichissement de celui-ci nous rendent toujours tributaires de fournisseurs étrangers.

Le Conseil Economique et Social reconnaît cependant que la voie choisie diminue notre vulnérabilité en la matière.

23. Les bases contractuelles du projet de Remerschen

- L'accord conclu le 16 juin 1973 entre le Gouvernement luxembourgeois et le R.W.E. (Rheinisch-Westfälisches Elektrizitätswerk, A.G. Essen) constitue le texte de base qui définit la philosophie du projet ^{x)} :

- la centrale nucléaire de Remerschen, établie sur territoire luxembourgeois, propriété de la S E N U , serait intégrée dans le réseau du R W E ;
- le R W E reprendrait toute la production de la centrale et s'engagerait, en contrepartie, à porter tous les frais d'exploitation et, par conséquent, tout le risque commercial;
- en échange, le Luxembourg fournirait le site et la moitié du capital social et bénéficierait d'un contrat à long terme de fourniture d'énergie électrique, contrat qui assurerait une priorité de fourniture au Luxembourg jusqu'à concurrence de l'équivalent de l'ensemble de la production, c'est-à-dire 1.200 MW.

- Le prix du kWh serait égal au prix de vente que le R.W.E pratique avec ses clients importants, moins une bonification d'un facteur X qui tiendrait compte des apports luxembourgeois, constitués notamment par la mise à la disposition du site, des conditions de l'engagement financier et du prix de revient de l'électricité produite dans la centrale nucléaire de Remerschen.

S'il ressort des stipulations de ce contrat que le risque commercial se trouve entièrement du côté du R.W.E , l'on pourrait se demander quel est l'intérêt du R.W.E de réaliser le projet en question.

x) Le Gouvernement luxembourgeois et le R.W.E ont constitué le 30 janvier 1974, avec des participations paritaires, la Société luxembourgeoise d'énergie nucléaire (S E N U) dans l'intention de la réalisation du projet en question.

A cet égard, la valeur du site constitue certainement un atout majeur, puisque les sites possibles pour l'implantation d'une centrale nucléaire sont en nombre restreint et vont, dès lors, augmenter en valeur au fur et à mesure que s'installent des centrales à l'étranger.

Aussi la question pourrait-elle se poser si nous n'aurions pas la possibilité de mieux valoriser le site, soit en différant le projet dans le temps, soit en le monnayant pour la réalisation d'une solution tripartite Luxembourg-République fédérale d'Allemagne-France, solution que le Conseil avait jugée préférable, à plusieurs égards, par rapport à la formule bipartite actuellement envisagée.

En fait, il faut pourtant admettre que les responsables des parties en présence aient pleinement conscience de la valeur actualisée du site et que la solution tripartite s'est révélée difficilement compatible avec nos exigences pour y maintenir un droit de regard et une priorité d'approvisionnement pour le Luxembourg, compte tenu de la politique autonome poursuivie en France dans le domaine énergétique.

D'un autre côté, l'intérêt du R.W.E pour le projet de "Remerschen" s'explique par le fait qu'il bénéficie, au Luxembourg, de conditions plus favorables que ne le permet la législation allemande, en ce qui concerne la proportion entre capital propre et capital emprunté et que la production de Remerschen jouirait, le cas échéant, de certaines faveurs fiscales.

Il va sans dire que le Gouvernement luxembourgeois ne devrait pas manquer de faire valoir tous ces atouts lors de la fixation du prix définitif du kWh.

- La formule ci-dessus décrite fait donc apparaître que la solution retenue se situe, en fait, pour le Luxembourg, à mi-chemin entre une entreprise de production nationale et un contrat d'approvisionnement pur et simple.

Cette solution constitue un compromis dicté par l'ensemble des données techniques, économiques et commerciales propres au domaine de l'énergie électrique d'origine nucléaire et à notre situation particulière.

3. LES ASPECTS SANTE-ENVIRONNEMENT

Le Conseil Economique et Social, rappelant qu'il a élargi la saisine gouvernementale au-delà des seuls aspects économiques et financiers, voudrait, du moins dans une forme raccourcie, analyser les problèmes évoqués sous rubrique, pour autant qu'ils se rapportent à :

- la question préalable concernant les conditions hydrauliques de la Moselle;
- la période de construction;
- la période d'exploitation;
- l'évacuation des déchets;
- l'éventualité d'une catastrophe.

31. Les conditions hydrauliques de la Moselle

S'il est acquis que la France va procéder à la construction d'au moins 2 unités nucléaires de 900 MW, suivies probablement de 2 unités supplémentaires de 1.300 MW, sur la Moselle à une dizaine de km en amont de Remerschen, la centrale de Remerschen ne pourra fonctionner correctement qu'à condition que la France prenne des mesures spéciales pour compenser les pertes causées par l'évaporation aux tours de refroidissement de Cattenom et pour maintenir la température de l'eau à une valeur admissible au point de passage de la frontière franco-luxembourgeoise.

D'après un protocole signé le 2 mai 1975, le Gouvernement français a pris des engagements dans ce sens.

Le Conseil Economique et Social estime néanmoins que cet engagement doit être formalisé entre les deux pays dans les meilleurs délais et, si possible, avant la construction de la centrale de Remerschen.

32. Pendant la période de construction et d'exploitation

Ce sera le Ministère de la Santé publique qui aura à sauvegarder, en toute indépendance, la souveraineté de l'Etat luxembourgeois par rapport à l'exploitant, tout en assumant un rôle de coordinateur entre les organismes spécialisés allemands auxquels il aura recours, tant pour le côté technique que pour le côté sanitaire.

Ces interventions auront pour but de prévenir les dangers d'une irradiation excessive du milieu ambiant et d'une incidence sur les conditions climatiques de la région.

Les mesures préventives, dans la phase de la construction, consisteront dans le contrôle de la conformité des éléments incorporés dans la centrale avec les normes applicables en la matière, et durant la phase d'exploitation, dans la surveillance des prescriptions préventives édictées.

Il appert des expertises faites à ce sujet que moyennant la prise de ces précautions, les dangers redoutés par une opinion publique insuffisamment éclairée, sont parfaitement contrôlables, encore que les compléments d'investigations faits pour l'hypothèse de la coexistence des centrales de "Cattenom" et de "Remerschen" aient été critiqués par d'aucuns, quant à la méthodologie appliquée.

Aussi le service de radioprotection de la Santé publique devra-t-il être renforcé.

Le Conseil Economique et Social a été informé que les missions nouvelles incombant au Ministère de la Santé publique ainsi que les servitudes spécifiques résultant du projet seront à charge de l'exploitant pour en devenir un élément du prix de revient.

Le Conseil Economique et Social recommande qu'il en soit tenu compte lors de l'élaboration du projet de loi concernant le financement.

33. L'évacuation des déchets et/ou leur retraitement

Les déchets seront évacués probablement par voie fluviale en Allemagne, dont le Gouvernement est disposé à les stocker, ou à les retraitter moyennant paiement dont le coût a été pris en considération pour l'établissement du prix de revient de la centrale.

Le Conseil Economique et Social estime qu'il serait indispensable qu'un accord approprié préalable entre les deux pays règle cette évacuation des déchets et leur stockage en Allemagne et que le RWE soit garant pour le règlement de cette question.

34. L'éventualité d'une catastrophe

Même, si d'après les experts, la probabilité d'une catastrophe est minime, un risque, si petit soit-il, existera toujours.

En effet, si une explosion nucléaire est impossible, il restera toujours le risque d'accidents spécifiques pour une centrale nucléaire, contre les conséquences desquelles il a été prévu des mesures de protection, certes, mais qui peuvent conduire, dans le cas fort improbable de la défaillance de ces mesures, à des dommages corporels et matériels non négligeables.

En ce qui concerne le dédommagement des accidents éventuels, les conventions internationales limitent la responsabilité légale des exploitants de centrales nucléaires à l'égard des victimes à 15 millions d'unités de compte. En l'occurrence, il est cependant prévu de porter cette limite à 200 millions de D.M., chiffre qu'il serait prudent de porter à 500 millions de D.M., par l'inclusion de la centrale de Remerschen dans le "pool" afférent d'Allemagne. Cette limitation est mieux concevable dans un grand pays, où la solidarité nationale peut plus facilement suppléer un défaut de couverture des risques. L'importance

chiffrée de ce problème est illustrée par le fait que la couverture, résultant de la responsabilité légale de l'exploitant, ne représente qu'un ordre de grandeur correspondant à 2% de la fortune luxembourgeoise, sans tenir compte des dommages corporels éventuels.

Ce problème n'est toutefois pas spécifique pour la centrale de Remerschen, alors que nous pouvons être exposés aux mêmes risques par la construction de la centrale de "Cattenom", sans même disposer d'une garantie dépassant celle prévue par les conventions internationales susdites.

Comme par ailleurs le site de Remerschen est à la frontière avec l'Allemagne et proche de la France, il serait prudent de s'entendre avec ces pays sur la responsabilité de l'Etat luxembourgeois dans le cas hypothétique où un accident majeur produirait des dégats importants auprès de nos voisins.

Le Luxembourg ferait donc bien de se ménager, de toute façon, une "réassurance" auprès de ses voisins sous forme d'un arrangement de solidarité internationale pour le cas d'une catastrophe, improbable, il est vrai, mais décisive pour le pays en cas de survenance.

4. LES ASPECTS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

4.1. Le coût et les moyens de le couvrir

4.1.1. Le coût

- Le coût global de l'usine, clef en main, s'élève à environ 36 milliards de francs (chiffre avancé par le Ministère de l'Energie). Il se décompose comme suit :

• coût de la centrale projetée au 15 juin 1975 :	22,8 milliards de francs
soit :	
.. pour la partie des frais du maître de l'oeuvre : 1,9 milliards de francs;	
.. pour la partie génie civil : 4,2 milliards de francs;	
.. pour la partie électro- mécanique : 16,7 milliards de francs;	
• adaptation du prix au 1er janvier 1982:	5,2 milliards de francs
• intérêts intercalaires (taux = 9%) et divers :	8,0 milliards de francs
Investissement total à fi- nancer :	36 milliards de francs

- N'est pas compris dans ce total le coût de la première charge d'uranium enrichi estimé , pour 1982, à environ 4,6 milliards de francs. Les négociations avec R W E devront préciser si ce coût fait partie de l'investissement ou si la charge en incombe à l'exploitant. Cette question est évidemment d'importance pour la fixation du capital social de S E N U.

- Les facteurs d'adaptation retenus pour la détermination du prix au 1er juillet 1982, date de la mise en service admise à titre d'hypothèse de calcul, sont les suivants :

- pour le matériel : 4% par an;
- pour les salaires : 7% par an;
- pour le taux d'intérêt : 9% par an;
- pour le cours du D.M. : 15,3 Flux.

En d'autres termes, pour le cas d'une progression plus rapide de ces facteurs de coût, le devis final augmenterait à due concurrence.

Ainsi, à titre exemplatif, pour une hausse annuelle de 6% pour le matériel et de 8% pour les salaires et dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt de 10% et d'un cours du D.M. de 15,5 Flux, le coût global passerait de 36 milliards à environ 40 milliards (prix au 1er juillet 1982).

Par ailleurs, pour l'expression en francs luxembourgeois du prix de la centrale dont le contrat de fourniture est libellé en D.M., il faut tenir compte, le cas échéant, de l'évolution future de la monnaie allemande sur le marché des changes. Cette dernière considération joue toutefois davantage pour la fixation du capital social que pour l'évaluation des emprunts, étant donné qu'une partie sans doute substantielle de ces derniers sera couverte par des sources allemandes.

Les chiffres avancés ci-dessus sont présentés, par les promoteurs, comme étant ceux d'une option prise auprès du constructeur pressenti et à lever avant la fin de l'année 1976.

S'il est probable que, compte tenu de l'envergure de la commande en question, le constructeur sera prêt à interpréter de façon souple cette date limite, il serait toutefois prudent, pour le cas où la procédure législative n'aboutirait pas avant cette date, de faire confirmer au préalable, par le constructeur, les clauses de prix considérées jusqu'ici par les instances luxembourgeoises.

Or, même à supposer ces chiffres comme définitifs, ils représentent, un ordre de grandeur inaccoutumé pour un pays de notre importance, de sorte qu'il s'impose d'en analyser la portée effective en vue de déterminer le poids de l'hypothèque qu'il représente pour nos finances publiques.

412. Les moyens de couvrir le coût

Si les projets des promoteurs de la centrale de Remerschen se sont fondés jusqu'ici exclusivement sur un modèle où l'Etat luxembourgeois et R W E participent à égalité dans le capital social, signalons toutefois qu'a priori plusieurs autres formules de financement sont concevables.

- Une formule s'inspirant du modèle R T L , c'est-à-dire basée sur une concession attribuée par l'Etat luxembourgeois à R W E (ou un autre producteur intéressé) en contrepartie du site et qui spécifierait les exigences luxembourgeoises en matière de prix et de sécurité de l'approvisionnement dans un cahier des charges.

Dans la mesure où cette formule déchargerait l'Etat de ces obligations financières, elle le priverait de sa qualité d'associé et des droits y attachés. Il reste également à savoir si le R W E serait disposé à nous fournir, dans une telle hypothèse, l'énergie électrique dans les conditions actuellement envisagées.

- Une formule s'inspirant du modèle Luxair qui, dans le cadre de l'enveloppe luxembourgeoise du capital social essayerait d'intéresser le secteur privé à la prise d'actions de la S E N U , ce qui diminuerait d'autant la charge financière à assumer par l'Etat.

Si le secteur industriel ne semble pas intéressé à une telle formule, étant donné le problème de la modernisation de son propre équipement, il pourrait en être différemment pour le secteur bancaire.

- Une formule de "leasing" s'inspirant des modèles retenus pour le financement de différents immeubles du Centre européen du Kirchberg.

En l'absence d'informations et d'études plus détaillées sur cette question très complexe, le Conseil Economique et Social n'est pas en mesure d'évaluer les avantages et les inconvénients spécifiques de chacune de ces formules. Aussi se limite-t-il à examiner uniquement les implications financières du modèle de financement présenté par les promoteurs, modèle qui est structuré comme suit :

• capital social propre	: 6 milliards de francs
soit :	
.. Etat luxembourgeois :	
3 milliards de francs;	
.. R W E :	
3 milliards de francs;	
• emprunts	: 30 milliards de francs

La participation de l'Etat luxembourgeois au capital social est de 50% et doit être libérée progressivement en fonction de l'état d'avancement des travaux pendant la période de construction d'environ 6 ans.

Notons que la relation "fonds propres-capitaux empruntés" joue un rôle essentiel dans le plan de financement. Le capital social doit être suffisamment élevé pour entraîner la confiance des prêteurs sans toutefois trop charger les capacités financières des promoteurs. En outre, il convient de relever qu'une partie non négligeable des impôts à toucher par le Luxembourg dans cette affaire est directement fonction du volume du capital social. Dans ces conditions, et compte tenu, d'une part, de la question non encore tranchée du financement de la première charge d'uranium enrichi et, d'autre part, de l'impossibilité de prévoir, à l'heure actuelle, de façon exacte le prix final de la centrale, il serait prudent de prévoir dans la loi habilitante la possibilité de porter au besoin le capital social projeté au-delà de 6 milliards sans qu'il dépasse néanmoins les 8 milliards, ce qui ferait passer la part luxembourgeoise, le cas échéant, à 4 milliards de francs.

En outre, au sujet de l'importance du capital social futur de S E N U et de la question de la garantie de l'Etat, les remarques suivantes s'imposent :

. La proportion entre capital emprunté et capital propre (5 à 1) est anormalement élevée et ne s'explique probablement dans l'esprit des promoteurs que par l'existence des garanties du R W E et de l'Etat luxembourgeois.

Or, il ne paraît pas encore acquis à l'heure actuelle que des prêteurs marqueraient leur accord à fournir les moyens requis dans les conditions prédictes, si bien que l'Etat pourrait être amené à devoir décaisser des montants plus importants à titre de fonds propres, ceci surtout si le devis initial venait à augmenter et si pour la fixation du rapport entre capital emprunté et capital propre il fallait ajouter le prix de la première charge d'uranium enrichi.

Dans ces conditions, il est indispensable de s'assurer, avant de conclure définitivement, de la possibilité d'obtenir l'accord requis pour maintenir le décaissement de l'Etat sous forme de capitaux propres.

Ceci est d'autant plus important que dans l'état actuel de sa trésorerie, l'Etat pourrait être amené à devoir emprunter la contrevaleur de cet apport et augmenter ainsi l'ordre de grandeur du service de la dette publique, la durée d'amortissement de cette dette spécifique étant inférieure à celle de l'investissement ainsi financé.

Toutefois, il ne paraît pas indiqué d'isoler cet effort d'investissement de l'Etat par rapport à l'ensemble de ses dépenses, comprenant des décaissements d'une opportunité et d'un rendement plus douteux.

D'autre part, comme les dettes à long terme du secteur privé font parfois l'objet d'un "revolving", lorsque l'affectation de leur produit dépasse leur durée contractuelle, cette possibilité devrait être également examinée avec le secteur bancaire pour le projet de Remerschen.

. Si d'un autre côté, la garantie de l'Etat doit être accordée pour couvrir une partie pouvant aller, le cas échéant, jusqu'à 50% du financement total, il y a lieu de relever toutefois que le Gouvernement ne devrait concéder cette garantie que de façon très circonspecte, étant donné les engagements très substantiels déjà assurés par l'Etat ainsi que les appels futurs inévitables dans d'autres domaines.

Il paraît donc opportun de limiter la concession de la garantie de l'Etat à la fois dans le montant et dans le temps, ceci afin de ne pas trop hypothéquer le crédit de l'Etat, ce qui risquerait d'aggraver la charge des emprunts étatiques futurs ou d'empêcher l'une ou l'autre initiative nouvelle mentionnée ci-dessus.

Dans cette optique, il y aurait lieu notamment de limiter, si possible, la garantie de l'Etat à la seule période de construction de la centrale nucléaire, ceci pour la raison que d'après la convention conclue avec le R W E , ce dernier doit assumer, au titre des frais d'exploitation de la centrale, le service financier des emprunts, si bien que le risque ne demeure auprès de l'Etat que pendant la phase de la construction et pour le cas d'un échec du projet.

D'autre part, il reste à savoir si l'existence, même purement nominale d'une garantie d'un montant très important, n'entame pas trop la marge de crédit de l'Etat luxembourgeois, de manière à remettre en cause l'exécution de programmes d'ores et déjà arrêtés, ou la réalisation d'autres projets devant bénéficier d'une meilleure priorité.

A cet égard, sont notamment cités :

- dans le domaine économique :

- le relèvement de la garantie de l'Etat pour les crédits à l'exportation;
- la création d'une Société nationale de crédit et d'investissement pour le financement de la modernisation et de la diversification de notre outil industriel;

- dans le domaine social :

- l'accroissement de la garantie de l'Etat au profit des régimes d'assurances-pension en attendant la réforme de leur système de financement;
- l'augmentation de la garantie de l'Etat pour le financement des logements sociaux;
- l'immobilisation de fonds au titre de prêts remboursables pour étudiants;
- la réalisation des équipements collectifs à caractère social.

Or, à ce sujet, il convient d'abord de ne pas considérer comme une donnée fatale l'ensemble des dépenses budgétaires actuelles, surtout courantes, le Conseil Economique et Social s'étant itérativement prononcé pour un examen critique de ces dernières, en vue de leur compression.

De même, ne faut-il pas présenter la réalisation d'un projet donné comme comportant l'exclusion de tous autres, étant donné que par une telle approche on finit par n'en réaliser aucun.

De plus, la capacité d'endettement de l'Etat a été estimée, par le Conseil Economique et Social, comme n'étant pas épuisée, la limite de 10% du service de la dette publique par rapport au budget de l'Etat, indiquée, à l'époque, par Monsieur le Ministre des Finances, pouvant, de l'avis du Conseil Economique et Social, être dépassée en fonction de l'intérêt de l'affectation du produit des emprunts.

Encore faut-il prendre en considération le fait qu'en l'occurrence il s'agit, non pas d'une charge à imputer sur le service financier de la dette publique, mais d'une garantie assortie d'un recours contre des tiers. Dans ces conditions, l'appel normal de l'Etat aux marchés financiers tant national qu'international ne devrait pas se trouver entravé, ce dont il importerait de s'assurer avant tout autre progrès en la matière.

Aussi, les projets ci-avant cités ne devraient-ils normalement pas être remis en cause par celui de la centrale de "Remerschen".

42. La rentabilité du projet de Remerschen

421. La rentabilité financière de l'investissement pour l'Etat

La rentabilité financière de cet investissement résulte, d'une part, d'un dividende garanti, fixé au niveau des taux d'emprunts à long terme, d'autre part, de rentrées fiscales dont jouiront les collectivités publiques.

Dans ce dernier ordre d'idées, il est précisé par les experts gouvernementaux qu'un premier calcul approximatif basé sur un coût global du projet de 36 milliards permet d'avancer les recettes fiscales probables ci-après, compte non tenu de l'avantage dont pourrait bénéficier la S E N U du fait du renouvellement de l'aide fiscale temporaire à l'investissement dont le principe paraît acquis, mais dont les modalités restent à fixer.

- Recettes fiscales cumulées pour la période de réalisation: 630 millions de francs, soit environ 100 millions par an, dont - suivant la législation actuelle en vigueur - les deux tiers reviendraient aux communes et le dernier tiers à l'Etat.

- Recettes fiscales moyennes par an pendant la période de fonctionnement : 940 millions de francs qui, à la longue, se répartiraient de façon à peu près égale entre l'Etat et les communes.

La prise en compte de l'aide fiscale temporaire à l'investissement aux conditions actuelles conduirait à une moins-value d'impôts (à supporter par l'Etat) de l'ordre de 2,5 à 3 milliards et exempterait pratiquement S E N U de l'impôt sur le revenu des collectivités jusqu'en 1987/88.

D'autre part, un régime fiscal de faveur analogue à celui de la S E O réduirait les recettes fiscales prémentionnées de respectivement 50% et 60%.

Compte tenu toutefois du fait que les avantages fiscaux concédés éventuellement par les autorités luxembourgeoises gonfleront, en partie, les recettes du fisc allemand et ne pourront donc pas être répercutés intégralement sur le prix du kWh à payer par le consommateur luxembourgeois et que, d'autre part, les recettes fiscales du réacteur devront servir à amortir le capital social et les frais connexes à la construction de la centrale, lesdits avantages devraient rester limités.

Par ailleurs, les chiffres précités soulèvent le problème de la répartition des recettes fiscales entre l'Etat et les communes. L'application de la législation actuelle, à ce cas spécifique, conduit visiblement à des résultats qui ne concordent pas avec les efforts respectifs de l'un et de l'autre secteur dans la réalisation de la centrale, de sorte qu'une solution ad hoc appropriée du problème de la répartition entre l'Etat et les communes des recettes fiscales découlant de la centrale de Remerschen s'impose. Enfin, il reste à relever que faire rentrer des recettes fiscales comme élément de rentabilité au niveau de l'Etat, procède d'ailleurs d'une vue partielle des choses, en ce que lesdites rentrées constituent des charges que l'exploitant tâchera de répercuter sur le prix de l'électricité produite.

En d'autres termes, au niveau de la collectivité nationale, les recettes fiscales ne sont des éléments de rentabilité que dans la mesure où le courant est vendu à l'étranger, tandis que dans la mesure où ce dernier est consommé au Luxembourg, elles ne constituent qu'un transfert des consommateurs vers l'Etat.

Encore faut-il comparer, sous ce rapport, les situations constituées, d'une part, par la fourniture de courant en provenance de l'étranger et, d'autre part, celle d'une production en territoire national, puisque dans le premier cas le consommateur paie indirectement des impôts perçus au profit d'un Etat étranger, tandis que dans le deuxième cas le bénéfice en revient à l'Etat luxembourgeois.

422. La rentabilité financière de l'investissement par rapport à d'autres modes de production d'énergie électrique

A ce titre, il est simplement rappelé, toutes choses étant égales par ailleurs, que le coût du kWh produit à partir de l'énergie nucléaire, demeure inférieur à celui obtenu à partir d'autres sources d'énergie primaire, encore qu'il y ait manifestement une tendance à voir se rapprocher les prix des différentes catégories d'énergie par l'effet des lois gouvernant le marché afférent.

Mais encore convient-il de se placer dans la mesure du possible, du côté de ceux qui, du point de vue du prix de revient, sont mieux placés que les autres. A cet égard, il résulte de la structure des coûts qu'une augmentation des prix du combustible a une incidence moindre sur le coût final de l'électricité produite dans une centrale nucléaire.

- En ce qui concerne le choix du procédé retenu, bien que l'expérience du fournisseur dans le domaine des réacteurs de la taille de 1.200 MW soit encore limitée, la centrale de Remerschen

ne constitue pas le prototype d'un procédé nouveau qui ne serait pas encore éprouvé en termes de rentabilité.

Par ailleurs, la durée de sa réalisation permettra de faire fruit, dans une certaine mesure, des améliorations éventuelles apportées lors de la construction de centrales qui sont ou qui seront en phase d'exploitation avant celle de Remerschen.

- Pour ce qui est de la formule de l'exploitation de la centrale retenue, le problème spécifique de la rentabilité de la centrale nucléaire envisagée, en état de fonctionnement, ne doit pas être une préoccupation majeure pour l'Etat luxembourgeois, étant donné que le risque en incombe suivant contrat, au R W E , cela tant du point de vue technique que du point de vue commercial.

D'éventuelles velléités du R W E de limiter son engagement afférent, en s'abritant derrière la notion du "fait du prince", constitutif d'un cas de force majeure, ne sauraient cependant valoir que pour des actes politiques remettant en cause les obligations correspondantes de l'Etat luxembourgeois.

L'Etat luxembourgeois bénéficiera, par contre, d'un contrat de fourniture d'énergie électrique dont le prix par kWh serait égal au prix de vente que le R W E pratique avec ses clients importants, moins une bonification d'un facteur X.

Dans l'éventualité que ce prix deviendrait moins avantageux que ceux d'autres fournisseurs, le Luxembourg n'est certes pas forcé de s'approvisionner auprès du R W E et celui-ci s'engagerait à prendre l'ensemble de la production. Cette éventualité jeterait toutefois des doutes sur le choix de la formule retenue, ceci d'autant plus que Remerschen est le seul site du Grand-Duché entrant en considération pour la construction d'une centrale nucléaire.

423. La rentabilité au niveau du consommateur

La qualité d'associé de l'Etat luxembourgeois dans une entité de production d'énergie destinée au Luxembourg en tant qu'elle renforce l'autonomie relative du pays en la matière, et constitue un élément de sécurité d'approvisionnement du consommateur, ce qui équivaut à un avantage d'ordre économique pour ce dernier.

Encore faut-il savoir si cet avantage n'est pas susceptible d'être obtenu par la participation, d'ores et déjà existante, de l'Etat, dans la S E O.

En effet, cette association a, elle aussi, été assortie d'un contrat de fourniture au profit du pays.

Ce contrat a été conclu pour une durée déterminée jusqu'en 1975 et est tacitement reconductible pour des périodes successives de 5 ans chacune, sauf dénonciation 3 ans avant son expiration.

Faute d'avoir été dénoncé en temps utile, il se trouve actuellement prorogé jusqu'à fin 1980.

Le Ministère de l'Energie déclare que le retard de dénonciation est attribuable au fait que le Luxembourg s'est déclaré d'accord à entreprendre, avec le R W E , l'étude de la possibilité de la réalisation d'une centrale nucléaire à Remerschen.

En fait, rien ne s'oppose cependant à ce que ce contrat soit prorogé au-delà de 1980, sous réserve d'un accord entre partenaires quant au prix et quant à la quantité, 100 MW constituant un acquis de droit sur la base des contrats ayant présidé à la mise en service des installations de la S E O.

Encore la question reste-t-elle de savoir si, en dehors de la garantie susdite quant à la quantité, les conditions de prix, pour cette quantité, et celle correspondant à nos besoins futurs,

seront suffisamment attrayantes par rapport à celles pouvant être obtenues dans le cadre des nouveaux arrangements envisagés.

Les considérations afférentes tout en relevant du domaine de la spéculation doivent cependant mesurer l'avantage relatif de l'une ou de l'autre des solutions possibles par rapport à l'importance de l'effort supplémentaire que comporte, pour le Luxembourg, la solution de la construction de la centrale de Remerschen.

Le Conseil Economique et Social n'est pas convaincu que le fait d'être considéré comme un client important doit être compris comme étant un avantage appréciable, car tous les bons clients de R W E profitent de cette clause sans apporter les contre-parties du genre de celles fournies par le Luxembourg.

Aussi le Conseil Economique et Social est-il d'avis que les apports luxembourgeois doivent trouver leur compensation essentiellement dans la bonification constituée par ce facteur X.

Malheureusement les deux parties en cause ne semblent pas encore être arrivées à une quantification du facteur X prémentionné qui devrait couvrir les éléments suivants :

X_1 : le site d'implantation;

X_2 : les avantages fiscaux par rapport au régime normal allemand;

X_3 : la rentabilité propre de la centrale nucléaire de Remerschen par rapport au prix moyen du kWh de R W E ;

X_4 : les économies en matière de frais de transport de l'énergie.

Par ailleurs, il faudrait prévoir une clause de révision notamment pour la période ultérieure à l'amortissement fiscal de la centrale.

Faute, par le Gouvernement, de pouvoir étaler publiquement sa tactique de négociation afférente, le Conseil Economique et Social ne dispose pas d'éléments chiffrés pour se prononcer sur la question de savoir si l'avantage relatif souhaité est réalisé.

Aussi de l'avis du Conseil Economique et Social cette question devrait-elle cependant être clairement résolue avant la signature définitive du contrat.

43. Les incidences éventuelles du projet de Remerschen sur l'évolution économique, sociale et financière du pays

La construction d'une centrale nucléaire à Remerschen est une opération d'une envergure absolument exceptionnelle pour notre pays, de sorte qu'il y a lieu de la placer dans le contexte politique général et d'en évaluer les incidences essentielles sur l'évolution économique, sociale et financière du pays.

431. La centrale nucléaire dans le contexte de la politique générale de notre développement économique

Dans la crise conjoncturelle et structurelle que nous vivons à l'heure actuelle et qui se traduit par une intensification de la concurrence internationale, l'objectif majeur de la politique économique des prochaines années devra consister dans la préservation des conditions de compétitivité spécifique des producteurs luxembourgeois. L'exemple des pays étrangers montre que les pouvoirs publics interviennent, de plus en plus, dans les conditions de production et de vente, afin d'améliorer les chances de leurs entreprises dans la concurrence internationale. Ceci est vrai par exemple pour le crédit à l'exportation où les moyens de l'office du ducroire luxembourgeois ne supportent plus la comparaison avec l'étranger. D'autre part, dans divers pays étran-

gers, certains secteurs producteurs profitent pour le financement de leurs projets d'investissement d'un appui étatique plus large et plus sophistiqué qu'au Luxembourg, de sorte que la question de la transformation de notre système du crédit d'équipement en une société nationale de crédit et d'investissement est posée.

Enfin, les conditions de transport et d'approvisionnement en énergie donnent lieu, dans de nombreux pays, à des interventions étatiques susceptibles d'influencer les conditions de concurrence internationale.

Il est évident que compte tenu de la taille de notre pays et de la prédominance du secteur exportateur, d'une part, et de la limite des moyens budgétaires, d'autre part, l'Etat luxembourgeois ne pourra pas, sur tous les points précités, placer nos entreprises dans une situation égale à celle de la nation la plus favorisée.

Aussi convient-il de choisir les domaines où l'action étatique est à la fois la plus indispensable et la plus efficace.

Le Ministre de l'Economie et de l'Energie accorde une priorité certaine à l'énergie électrique comme facteur de compétitivité du "Standort" luxembourgeois.

Il est vrai qu'un approvisionnement assuré d'énergie électrique pourrait être un atout appréciable pour les entreprises existantes aussi bien que pour la création de certaines entreprises nouvelles, pour autant que l'avantage promis en matière de prix se réalise. Il faut toutefois tenir compte du fait que l'énergie électrique tient une place relativement limitée tant dans le PIB du pays (moins de 1%) que dans la structure du prix de revient des entreprises (environ 4% dans la sidérurgie; un pourcentage plus faible dans la plupart des autres entreprises industrielles et dans les entreprises du secteur tertiaire). Par conséquent, un avantage de 10 ou de 20% par exemple du kWh luxembourgeois par rapport au prix à payer par nos concurrents étrangers n'a qu'un impact relativement limité (0,1% ou 0,2% du prix de revient) sur la position compétitive de la plupart des entreprises luxembourgeoises, sans préjudice d'une incidence

plus marquée pour les entreprises fortement consommatrices d'électricité. A cet égard, il est significatif de noter que l'industrie sidérurgique n'augmentera que très faiblement sa consommation électrique les prochaines années, et ne s'est, en outre, nullement engagée à consommer de l'électricité de Remerschen; il n'en reste pas moins que le caractère encore largement monolithique de notre économie va devoir se transformer, du moins à long terme, en une structure plus diversifiée, également consommatrice d'énergie électrique.

Il n'en reste pas moins qu'il convient de s'assurer que l'engagement de l'Etat luxembourgeois dans la construction de la centrale nucléaire n'absorbe pas une part excessive des moyens qui pourront être mis au service de la stimulation de l'activité économique et n'empêche pas, par ailleurs, des opérations inévitables telles que l'accroissement des ressources de l'office du ducroire ou la constitution d'une société nationale de crédit et d'investissement. D'autre part, il faudra garder à l'oeil les capacités de financement spécifiques du secteur bancaire luxembourgeois pour éviter que l'avantage éventuel en matière du prix de l'énergie ne soit compensé par une hausse des conditions de crédit pour les entreprises.

Dans l'ensemble, si la centrale nucléaire peut jouer un rôle important dans notre développement économique futur, il faut garder à l'esprit qu'elle ne constitue pas une panacée aux problèmes de compétition actuels et qu'elle ne doit pas se faire dans des conditions telles que l'amélioration d'autres instruments de stimulation de notre développement économique devienne impossible.

432. L'incidence de la centrale nucléaire sur l'évolution sociale

La dotation du pays par une infrastructure renforcée dans le domaine de l'approvisionnement en énergie constituant un atout pour son évolution économique, la question se pose si l'option en faveur de cet investissement n'est pas telle qu'elle amène l'Etat à revoir son ordre de priorités en faveur d'investissements

effectués dans l'intérêt d'une meilleure qualité de la vie, voire à abandonner des projets d'ordre social.

Abstraction du fait qu'on ne saurait ramener le problème à une polarisation aussi prononcée, étant donné que le progrès économique et le progrès social se tiennent dans le moyen et le long terme, la réponse, dans le court terme, à la question ainsi posée, doit être appréciée en fonction des précisions fournies ci-après.

433. L'incidence budgétaire et financière de la centrale nucléaire

L'appréciation exacte de l'incidence budgétaire et financière de la participation de l'Etat luxembourgeois à la construction d'une centrale nucléaire à Remerschen est une opération très complexe dont un certain nombre d'éléments essentiels (par exemple montant du capital social, conditions de la garantie de l'Etat, régime fiscal de SENU, répartition des recettes fiscales entre Etat et communes, importance de la participation de la place financière luxembourgeoise, etc.) ne sont pas encore clairement définis.

Dans ces conditions, l'appréciation par le Conseil Economique et Social de ce volet essentiel du projet reste forcément sommaire et provisoire.

Dans l'ensemble on peut penser que la participation de l'Etat à la centrale de Remerschen devrait s'orienter d'après le principe de l'autofinancement en ce sens que

- les intérêts débiteurs à payer par l'Etat pour l'emprunt de la part du capital social soient couverts par les dividendes minima assurés de la SENU;
- les recettes fiscales de l'Etat assurent l'amortissement de ces mêmes emprunts;
- le RWE assume les risques et les frais financiers liés à l'exploitation proprement dite, conformément à la convention de 1973 à ce sujet.

effectués dans l'intérêt d'une meilleure qualité de la vie, voire à abandonner des projets d'ordre social.

Abstraction du fait qu'on ne saurait ramener le problème à une polarisation aussi prononcée, étant donné que le progrès économique et le progrès social se tiennent dans le moyen et le long terme, la réponse, dans le court terme, à la question ainsi posée, doit être appréciée en fonction des précisions fournies ci-après.

433. L'incidence budgétaire et financière de la centrale nucléaire

L'appréciation exacte de l'incidence budgétaire et financière de la participation de l'Etat luxembourgeois à la construction d'une centrale nucléaire à Remerschen est une opération très complexe dont un certain nombre d'éléments essentiels (par exemple montant du capital social, conditions de la garantie de l'Etat, régime fiscal de SENU, répartition des recettes fiscales entre Etat et communes, importance de la participation de la place financière luxembourgeoise, etc.) ne sont pas encore clairement définis.

Dans ces conditions, l'appréciation par le Conseil Economique et Social de ce volet essentiel du projet reste forcément sommaire et provisoire.

Dans l'ensemble on peut penser que la participation de l'Etat à la centrale de Remerschen devrait s'orienter d'après le principe de l'autofinancement en ce sens que

- les intérêts débiteurs à payer par l'Etat pour l'emprunt de la part du capital social soient couverts par les dividendes minima assurés de la SENU;
- les recettes fiscales de l'Etat assurent l'amortissement de ces mêmes emprunts;
- le RWE assume les risques et les frais financiers liés à l'exploitation proprement dite, conformément à la convention de 1973 à ce sujet.

Compte tenu des développements indiqués ci-dessus et de la distinction entre, d'une part, le financement de la part de l'Etat dans le capital social et d'autre part, le financement de la part à couvrir par des capitaux étrangers, la ligne de conduite suivante pourrait être retenue :

- prévoir un capital social de 6 milliards (au moins 7 milliards en cas d'inclusion de la première charge) avec la possibilité de porter ce capital à 8 milliards en cas de besoin, sans nouvelle autorisation législative. Par conséquent, la part à mobiliser par l'Etat luxembourgeois serait de l'ordre de 3 à 4 milliards pendant une période d'environ 6 ans. Un certain nombre de raisons plaident pour un financement de ce volet par le secteur bancaire luxembourgeois;
- prévoir une solution ad hoc en matière de répartition des recettes fiscales qui réserve la grande majorité de ces recettes, du moins dans une phase transitoire, à l'Etat;
- aménager l'aide fiscale temporaire à l'investissement de manière telle à limiter le montant et la durée de l'avantage éventuel pour la SENU et à accroître d'autant les recettes fiscales disponibles pour l'amortissement de la prise de capital par l'Etat luxembourgeois.

Notons encore que ces emprunts additionnels aux emprunts courants de l'Etat porteront sans doute la progression de la masse budgétaire globale temporairement au delà de la norme de la politique budgétaire pluriannuelle. L'essentiel est toutefois que le service de cette dette additionnelle (environ 150 millions par an par 1 milliard emprunté) n'absorbe pas la marge de manœuvre budgétaire qui est déjà très étroite.

- prévoir, si possible, pour les emprunts émis en contrepartie de la part luxembourgeoise dans le capital social, un moratoire de remboursement de la même durée que celle de la construction de la centrale et faire coïncider, pour les années ultérieures, le rythme des amortissements avec le rythme de la rentrée des recettes fiscales.

- s'il est évident que cette part du financement soit assortie de la garantie de l'Etat, toute concession ultérieure en matière de garantie devrait rester circonscrite du point de vue quantitatif et limitée à la période de construction.

A cette occasion, l'établissement d'un tableau exhaustif et détaillé de tous les engagements couverts d'ores et déjà par la garantie de l'Etat ainsi que des incidences de l'un ou l'autre projet mentionné plus haut s'impose.

Enfin, pour la participation du secteur bancaire au financement des capitaux étrangers du projet, la formule d'un syndicat bancaire international bénéficiant de l'expérience étrangère en cette matière délicate est sans doute la meilleure.

Il conviendrait également de veiller dans ce contexte que le marché domestique des capitaux ne soit pas déséquilibré ou asséché lors de la réalisation de la centrale de Remerschen, d'autant plus que, d'après la déclaration gouvernementale du 19 février dernier, l'Etat s'apprête à emprunter sur ce même marché environ 1,5 à 2 milliards de francs par an au cours des années à venir, ce qui ferait quelque 9 à 12 milliards sur 6 ans, auxquels viendraient s'ajouter les 3 à 4 milliards du capital social de l'Etat dans la centrale. Si ces chiffres restent dans les limites du potentiel de notre marché des capitaux domestique, ils représentent toutefois au total un doublement par rapport aux besoins de l'Etat au cours des années récentes. Par conséquent, le marché risque de devenir plus serré avec les répercussions que cela comporte pour les taux d'intérêts, ceci d'autant plus que les investisseurs institutionnels publics (sécurité sociale) voient à l'heure actuelle, leurs ressources disponibles se tarir.

Dans la mesure où le Gouvernement jugerait les possibilités et les conditions du secteur bancaire luxembourgeois comme

insuffisantes, eu égard à l'envergure exceptionnelle du projet en cause et aux répercussions sur les conditions de financement des investissements privés luxembourgeois durant cette période, l'examen approfondi d'un autre modèle de financement qui déplacerait la charge financière sur le véritable exploitant (par exemple formule de la concession) pourrait s'avérer nécessaire.

Dans l'ensemble, les 5 à 10 premières années de la construction et de l'exploitation seront sans doute les plus délicates quant à leur incidence budgétaire et financière, le véritable bénéfice direct pour l'Etat de cette opération ne devant se présenter - ceci bien entendu dans l'hypothèse de l'absence d'incidents majeurs - qu'après la période d'amortissement du capital social, période qui, compte tenu de l'utilité d'un moratoire de remboursement durant la phase de construction, s'étalera jusqu'au début des années 1990. Les recettes fiscales de la période ultérieure constitueront une contrepartie des risques encourus et des frais connexes éventuels à charge de l'Etat qui accompagneront sans doute la construction, l'exploitation et plus tard l'arrêt et la surveillance de la centrale.

Enfin, l'Etat devra imposer à l'exploitant la constitution de réserves suffisantes pour le démantèlement de la centrale au moment de l'obsolescence ou de l'arrêt définitif de celle-ci.

5. LE BILAN DES CONSTATS, DES SERVITUDES ET DES AVANTAGES

Tout en ayant dû déjà limiter dans les chapitres précédents ses développements à l'essentiel des différents aspects de la question en cause, le Conseil Economique et Social se propose de regrouper les constats, les servitudes et les avantages relevés, afin de pouvoir en dégager les conclusions finales.

51. Les constats

- Le Luxembourg ne possède aucune forme "classique" d'énergie primaire, il se trouve de ce fait dans une complète dépendance par rapport à l'étranger.
- Il existe, en outre, un important déficit entre, d'une part, les besoins en énergies dérivées et, d'autre part, les moyens propres pour couvrir ces besoins.
- La croissance de la consommation d'énergie portera, du moins à moyen terme, plutôt sur l'énergie électrique et le gaz naturel que sur les formes classiques d'énergie à base de combustibles solides ou liquides.
- Il en découle la nécessité de pourvoir principalement à l'approvisionnement du pays, soit par des contrats de livraison d'énergie électrique en provenance de l'étranger, soit par la transformation, dans le pays, d'énergie classique en énergie électrique.
- La proposition du Gouvernement opte pour la deuxième voie et porte le choix sur une centrale nucléaire en association avec le R.W.E.

52. Les servitudes

- La mise à disposition au profit de la nouvelle centrale, d'un site s'y prêtant et dont la valeur est fonction de la rareté de tels emplacements.
- Des engagements financiers consistant:
 - d'une part, dans une participation de 50% dans le capital social de l'entreprise commune, soit 3 à 4 milliards de francs,

dans les conditions actuellement retenues à titre d'hypothèse de travail, ce montant étant à libérer progressivement en fonction de l'état d'avancement des travaux; d'autre part, dans la garantie de l'Etat, à concurrence éventuellement de 50%, des emprunts à contracter par l'entreprise commune, d'un ordre de grandeur compris entre 30 et 40 milliards, suivant l'évolution des facteurs de coût, garantie assortie d'un droit de recours contre le constructeur en cas de vice de l'ouvrage et contre le RWE pendant la période d'exploitation de la centrale. Aussi la marge de crédit de l'Etat se trouvera-t-elle rétrécie, au moins pendant la construction de la centrale et l'incidence sur les possibilités d'endettement de l'Etat sera-t-elle accrue. Il en découle que le Gouvernement pourrait être amené à revoir l'ordre de priorité de ses autres projets qu'ils soient d'ordre économique ou social.

- L'extension du service de radioprotection de la Santé publique et le recours à des organismes spécialisés, les servitudes spécifiques dans ce domaine étant à charge de l'exploitant.
- L'évacuation des déchets et le retraitement qu'il est envisagé de faire en Allemagne moyennant rémunération à charge de l'exploitant.
- La mise sur pied d'un plan d'intervention en cas de catastrophe, plan qui, par ailleurs, devrait exister même en l'absence de l'installation d'une centrale à Remerschen.
- La nécessité d'une "réassurance" par le Luxembourg pour combler l'insuffisance de la responsabilité légale de l'exploitant en cas de catastrophe, improbable, mais possible.

53. Les avantages

- Un atout pour le développement et la diversification de l'économie du pays.

- La création d'emplois nouveaux, en nombre relativement peu important, il est vrai.

- Une autonomie - même si elle n'est que relative - à l'égard de l'étranger, du fait de l'implantation d'une unité de production sur notre territoire, autonomie qui diminuera certainement notre vulnérabilité à laquelle nous sommes exposés actuellement.

- L'absence de tout risque technique et commercial qui se trouve auprès du RWE.

- Une garantie d'approvisionnement, qui pourrait aller, à l'extrême, jusqu'à concurrence de l'ensemble de la production de la centrale de Remerschen.

- La fixation d'un prix du kWh égal au prix de vente, prix que le RWE pratique avec ses clients importants, moins une bonification d'un facteur X qui tiendrait compte des apports luxembourgeois, constitués notamment par la mise à la disposition du site, des conditions de l'engagement financier et du prix de revient de l'électricité produite dans la centrale de Remerschen.

A cet égard, il faudra toutefois chiffrer - étant donné l'importance des engagements de l'Etat dans le domaine nucléaire - l'avantage supplémentaire du prix nouveau par rapport à celui réalisable par une reconduction et une extension des contrats existants avec le RWE par l'intermédiaire de la SEO.

6. LES CONCLUSIONS

Le projet du Gouvernement de faire construire, à Remerschen, une centrale nucléaire, en association avec le R W E , dans les conditions énoncées dans la déclaration d'intention commune afférente du 16 juin 1973, se situe dans la ligne des conclusions de l'avis du Conseil Economique et Social du 19 juin 1973 sur la politique énergétique au Luxembourg.

Aussi ce projet recueille-t-il l'accord de principe du Conseil Economique et Social.

Toutefois, sur le vu des données, parfois incomplètes, dont le Conseil a pu disposer pour les besoins de l'appréciation dudit projet d'un point de vue concret, la réalisation de ce dernier devrait être subordonnée aux conditions suivantes:

- Tout en pouvant justifier un effort financier de la collectivité nationale, dans l'intérêt du progrès économique et social à moyen et à long terme, le projet de Remerschen ne devrait cependant pas comporter, pour l'Etat, des engagements financiers d'une portée telle que l'ordre de priorité de ses obligations existantes et à venir, s'en trouverait fondamentalement bouleversé. Pour pouvoir répondre à cette question, il faudrait évidemment qu'un tel ordre de priorité existe ainsi que le Conseil Economique et Social l'a déjà itérativement demandé, et que l'incidence effective des engagements prédictifs de l'Etat fût circonscrite d'une façon assez nette.

- D'autre part, il va sans dire que les mesures requises dans l'intérêt de la protection de la santé et de l'environnement doivent être efficacement mises en oeuvre. A ce titre, il importera surtout que les accords internationaux sur la régulation du débit et de la température de la Moselle et sur l'évacuation, le stockage et le retraitement des déchets soient dûment formalisés.

Dans le même contexte, il importe que le Luxembourg soit préservé des conséquences dommageables d'une catastrophe nucléaire, improbable mais possible, qu'elle soit d'origine nationale ou étrangère, grâce à l'établissement d'une solidarité multinationale au profit des victimes.

- Enfin, il faudrait que le prix de l'énergie, à fournir au Luxembourg tienne adéquatement compte des apports fournis par le Luxembourg à l'entreprise commune.

Ce n'est donc qu'en présence d'une réponse favorable aux questions essentielles ainsi posées, réponses dont le Conseil Economique et Social ne dispose pas tous les éléments que l'on peut acquiescer à l'accomplissement de ce projet ambitieux.

- - -

Résultat du vote:

Membres présents: 26
ont voté pour : 20
ont voté contre : 2
se sont abstenus: 4

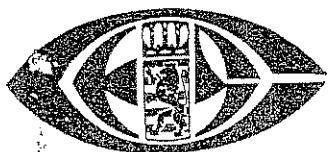
Le Secrétaire Général

Le Président

Jean Moulin

Armand Simon

Luxembourg, le 15 décembre 1976



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

7, RUE ALCIDE DE GASPERI — LUXEMBOURG-KIRCHBERG — Tél.: 43 58 51

CES/ENERG. (76)

LA POLITIQUE ENERGETIQUE AU LUXEMBOURG

Annexe

LES RAPPORTS TECHNIQUES

Luxembourg, le 15 décembre 1976

1. L'ACTUALISATION DE L'AVIS DE 1973 QUANT AUX BESOINS ET AUX DISPONIBILITES DES DIFFERENTS SOURCES D'ENERGIE PRIMAIRE	1
II. Les combustibles solides	1
III. Le contexte international	2
III1. En ce qui concerne la production de fonte et d'acier	2
III2. En ce qui concerne le coke métallurgique..	2
III3. En ce qui concerne le charbon à coke	2
III2. Les problèmes spécifiques à la sidérurgie luxem- bourgaise	3
III21. Le niveau de la consommation	3
III22. La provenance du coke consommé	4
III23. L'évolution du prix du coke sidérurgique de la Ruhr rendu usine d'Esch	5
III24. Les mécanismes financiers de la CECA	6
III3. Les conclusions	7
12. Les hydrocarbures liquides	7
13. Le gaz naturel	30
131. La situation et le développement probable au Luxembourg	30
132. Le contrat SOTEG -Distrigaz	33
133. L'approvisionnement supplémentaire en gaz naturel du Luxembourg	35
134. L'évolution de la consommation au Grand-Duché de Luxembourg	35

1341. Les Distributions publiques	35
1342. La sidérurgie	37
1343. Les besoins en gaz naturel à moyen et long terme	38
13431. Les besoins en 1985	38
13432. Les besoins en 1990 - 2000	38
1344. Les conclusions	39
135. Le gaz naturel en Europe	39
14. L'énergie électrique	42
141. Les années 1972 à 1976	42
142. L'énergie électrique dans le contexte des autres formes d'énergie	43
143. Les besoins en énergie électrique	46
1431. Les consommateurs dans les pays voisins	47
144. Les ressources en énergie électrique	49
145. La capacité des réseaux de transport	51
146. L'aspect économique	53
147. Les perspectives	55
148. Les alternatives pour la couverture des besoins futurs en énergie électrique	56
1481. L'énergie éolienne	57
1482. L'énergie géothermique	57
1483. L'énergie solaire	57
1484. Le contrat de fourniture	57
1485. La participation dans une centrale d'un pays voisin	58
1486. La production dans une centrale thermique indigène	58

14861. Le troc courant de pointe-courant de base (modèle centrale de Vanden)	58
14862. La centrale à base de fuel	58
14863. La centrale à base de charbon	59
14864. La centrale à base de gaz naturel ..	59
14865. La centrale nucléaire	59
149. La conclusion	60
15. L'énergie nucléaire	61
151. L'introduction	61
152. L'évolution du marché des centrales nucléaires ..	62
153. Les constructeurs et les types de réacteurs	65
154. L'approvisionnement en uranium	65
155. Le prix de combustible	67
156. La compétitivité des centrales nucléaires	68
157. La disponibilité des centrales nucléaires	70
158. La sûreté des centrales nucléaires	71
159. La pollution thermique	72

1. L'ACTUALISATION DE L'AVIS DE 1973 QUANT AUX BESOINS ET AUX DISPOBILITES DES DIFFERENTES SOURCES D'ENERGIE PRIMAIRE

II. Les combustibles solides

En conclusion du chapitre "Les combustibles solides" de son avis précité sur la politique énergétique au Grand-Duché de Luxembourg du 19 juin 1973, le Conseil Economique et Social, compte-tenu de l'importance considérable que revêt l'approvisionnement en combustible solides de notre industrie sidérurgique, avait demandé au Gouvernement :

- "L de s'assurer constamment du respect, par toutes les parties intéressées: gouvernements, producteurs, transporteurs, des principes de libre accès aux sources d'approvisionnement ainsi que de non-discrimination notamment en ce qui concerne les conditions de prix ou de livraison, proclamées par des articles liminaires du traité instituant la CECA;
- de veiller, dans la mesure de ses moyens, à ce que les prix du coke sidérurgique à base de charbon communautaire restent dans des limites économiquement et financièrement supportables;
- d'encourager et de s'associer à la continuation de tous mécanismes financiers communautaires ayant pour but, tant par des aides à la production que par des subventions à l'écoulement, de permettre à la sidérurgie de s'approvisionner en combustibles à des conditions qui correspondent aux prix mondiaux et de sauvegarder ainsi les ressources communautaires de charbons à coke, sauvegarde dont l'intérêt est évident tant du point de vue de la sécurité d'approvisionnement que sur le plan social et régional." x)

L'actualisation des chiffres et des considérations établies en 1973, à laquelle il est procédé ci-après, démontrent que ces conclusions restent toujours valables.

x) Avis spécifiques du Conseil Economique et Social de 1967-1973, tome II volume 1, page 543.

III. Le contexte international

III. En ce qui concerne la production de fonte et d'acier

Les productions prévues en 1972 par la Commission européenne pour la CEE pour l'année 1975, c'est-à-dire 170 Mt d'acier brut et 125 Mt de fonte, se sont établies effectivement à 125 Mt d'acier et 89 Mt de fonte. Pour 1980, les "objectifs généraux acier 1980/85" indiquent 170 à 183 Mt d'acier brut, pour 1985, 188 à 202 Mt.

La production mondiale d'acier est estimée à 892/935 Mt en 1980 et à 1040/1100 Mt en 1985.

III. En ce qui concerne le coke métallurgique

La consommation de coke de haut fourneau des neuf pays de la Communauté européenne , qui s'est établie à 57 millions de tonnes en 1971, a évolué comme suit, en millions de tonnes:

1973 : 57 Mt

1974 : 60 Mt

1975 : 46 Mt

On constate donc que, abstraction faite de l'année de crise sidérurgique 1975, les besoins en coke accusent une certaine constance dans la Communauté et il est à prévoir que ce phénomène persistera jusqu'en 1980.

III. En ce qui concerne le charbon à coke

En 1974, les cokeries communautaires ont consommé 107 millions de tonnes de charbon à coke contre 102 millions de tonnes en 1975.

Selon la Commission européenne, la demande de charbon à coke se stabilisera en 1980/85 à l'intérieur d'une fourchette allant de 104 à 111 millions de tonnes. Dans ces limites, la Commission européenne estime que les besoins en charbon à coke de la Communauté pourront sans doute être satisfaits sans difficultés majeures.

112. Les problèmes spécifiques à la sidérurgie luxembourgeoise

1121. Le niveau de la consommation

Le tableau ci-après indique l'évolution de la consommation de coke depuis 1973 par rapport à la production de fonte et d'acier:

ANNEE	Production d'acier brut	Production de fonte	Mise au mille de coke par tonne de fonte	Consommation totale de coke aux hauts fourneaux
1973	5.924.000	5.091.000	601	3.061.000
1974	6.448.000	5.468.000	538	2.943.000
1975	4.624.000	3.889.000	526	2.044.000
Ier Sem. 1976	2.393.000	1.970.000	490	965.000

Il résulte de ce tableau que la consommation totale de coke des usines luxembourgeoises n'atteint plus le seuil des 3.000.000 t dépassé plus ou moins fortement jusqu'en 1973. En effet, la consommation unitaire de coke par tonne de fonte a baissé de 640 kg en 1972 à 526 en 1975 et s'est établie en 1976 même en-dessous des 500 kg. Ceci tient à :

- l'enfournement presque exclusif d'agglomérés dans les hauts fourneaux;
- l'enrichissement du lit de fusion par l'apport renforcé de minerais riches d'outre-mer à haute teneur en Fe.
- l'injection de fuel-oil dans les hauts fourneaux, dont la consommation spécifique par tonne de fonte est passée de 84 kg en 1975 à 95 kg au 1er semestre 1976.

Annexe : suite

Il n'en reste pas moins que le coke métallurgique est pour notre sidérurgie une matière première obligatoire, pour laquelle on ne peut guère envisager, dans l'état actuel des choses, un phénomène de substitution à l'instar de celui qui a été constaté dans le secteur domestique.

1122. La provenance du coke consommé

La totalité du coke consommé par la sidérurgie luxembourgeoise doit être importée :

Provenances	1973	1974	1975
Ruhr	416.320	432.065	333.590
AKV (bassin d'Aix-la-Chapelle)	2.623.215	2.446.653	1.756.802
Sarre	-	-	-
Belgique	90.761	109.962	76.101
U.K.	-	6.798	-
Pays-Bas	-	7.971	-
TOTAL	3.130.296	3.003.449	2.166.493

Il y a lieu de noter à cette occasion l'acquisition du charbonnage Red-Ash aux Etats-Unis par l'ARBED, qui a ainsi étendu, en la diversifiant, sa base charbonnière, ainsi qu'en ce qui concerne la M.M.R.-A. l'augmentation de ses participations dans CARCOKE en Belgique et une nouvelle participation dans LORCOKE en Lorraine.

Il importe de signaler qu'à l'occasion du renouvellement devenu nécessaire des cokeries appartenant à l'ARBED ou aux mines de l'ARBED, l'hypothèse d'une localisation différente de certaines cokeries nouvelles par rapport à la situation géographique actuelle ne peut être écartée.

Dans ce cas, la structure actuelle de la provenance de notre coke sidérurgique pourrait évoluer différemment. Spécialement, la dépendance totale de l'importation pourrait être atténuée par la construction d'une cokerie auprès de nos usines en territoire luxembourgeois, éventualité qui apparaît actuellement sous un jour nouveau, compte-tenu de l'évolution du prix du gaz.

1123. L'évolution du prix du coke sidérurgique de la Ruhr rendu usine d'Esch

Epoques	PRIX DEPART		Transport Ruhr-Esch Flux	Total rendu Esch frais compris Flux
	DM	Flux		
19.2.1973	141,13	1.834,65	302,60	2.137,25
23.7.1973	140,60	2.109,00	327,00	2.436,00
1.8.1973	140,73	2.146,15	327,00	2.473,15
1.1.1974	152,20	2.315,00	329,00	2.644,00
1.5.1974	153,11	2.335,00	370,00	2.705,00
13.5.1974	188,64	2.907,00	370,00	3.277,00
1.6.1974	191,60	2.939,00	370,00	3.309,00
1.10.1974	211,06	3.128,00	361,00	3.489,00
1.1.1975	235,80	3.544,00	378,00	3.922,00
1.5.1975	232,15	3.496,00	389,00	3.905,00
1.1.1976	243,76	3.671,00	391,00	4.082,00
1.7.1976	244,11	3.813,00	399,00	4.232,00
15.8.1976	244,11	3.828,00	422,00	4.270,00

Il résulte de ce tableau que de 1973 à 1976, c'est-à-dire en trois ans, le prix rendu usine d'Esch du coke de la Ruhr a doublé, passant de 2.137 à 4.270 FB la tonne, alors que le prix du transport ferroviaire a accusé une hausse de quelque 40%, passant de 302 à 422 FB par tonne, niveau injustifiable pour le transport d'une matière première qui s'effectue par trains complets d'embranchement à embranchement et pour lesquels les chemins de fer n'ont à supporter que le coût de traction.

Il va de soi qu'une telle évolution du prix du coke, qui entraîne une augmentation grave et régulière du prix de revient de la fonte produite dans nos usines, doit impérativement retenir l'attention de nos pouvoirs publics ainsi que des autorités communautaires.

II24. Les mécanismes financiers de la CECA

Il importe de signaler que les propositions de la Commission européenne concernant l'introduction d'une aide à la production et d'une aide à l'écoulement, dont il avait été question dans l'avis du Conseil Economique et Social du 19 juin 1973, ont été institutionnalisées par la décision de la Commission 73/287/CECA du 25 juillet 1973, avec toutefois des modalités pour le financement communautaire des aides à l'écoulement légèrement différentes de celles prévues originairement.

Depuis lors, les "nouvelles orientations de politique énergétique" données par le Conseil européen lors de sa réunion à Rome les 2 décembre 1975 ont préconisé entre autres "l'adoption de mesures destinées à protéger ou à favoriser le développement des ressources énergétiques de la Communauté".

A cet effet, la Commission européenne se propose de proroger la décision 73/287, qui expire fin 1978, jusqu'en 1985, moyennant les modifications suivantes:

- suppression de la dégressivité des aides et des contributions de la sidérurgie et des Etats à partir de 1977 et maintien de celles-ci au niveau de 1976;
- augmentation du plafond des échanges pour lequel le fonds spécial intervient, de 15 Mt à 17 Mt;
- introduction éventuelle de plus de flexibilité dans la définition et le traitement des contrats à long terme.

Compte-tenu de l'évolution prédictive, il importe de maintenir et même si possible d'amplifier les aides mises en oeuvre dans le cadre du Traité de la CECA et destinées à abaisser les prix du charbon à coke et du coke.

113. Les conclusions

Sur le plan quantitatif :

- l'approvisionnement en combustibles solides du secteur domestique ne posera pas de problèmes, les besoins étant négligeables;
- l'approvisionnement en coke métallurgique de l'industrie sidérurgique devrait normalement être assuré à moyen terme sans difficultés majeures.

Sur le plan des prix, l'évolution inquiétante du prix rendu du coke métallurgique doit inciter les pouvoirs publics, nationaux et communautaires, à rechercher les mesures permettant de mettre cette matière première à la disposition des consommateurs à un prix leur permettant de soutenir la concurrence à laquelle ils sont eux-mêmes soumis lors de la vente de leurs produits finis.

12. Les hydrocarbures liquides

- Depuis la fin 1973 des changements importants se sont manifestés en ce qui concerne l'approvisionnement en hydrocarbures du monde occidental.

L'incertitude, aussi bien en ce qui concerne la quantité que le prix du pétrole brut que nous devons importer, est une source de malaise et d'inquiétude.

Si dès avant 1973, des menaces réelles pour l'approvisionnement, notamment, des pays occidentaux en pétrole s'étaient manifestées, l'évidence s'en est faite jour dès la fin 1973. Les événements de cette époque ont montré le caractère extrêmement précaire de nos garanties d'approvisionnement en cette sorte d'énergie.

Les prix des produits pétroliers qui avaient déjà connu des fluctuations au cours des années de 1970 à 1973, ont été triplés sinon quadruplés par après.

Alors que jusque vers la fin des années 1950 le charbon constituait encore la source d'énergie la plus importante, il était protégé par le relèvement ou le maintien à un niveau élevé des prix des autres énergies, en particulier des énergies importées, c'est-à-dire surtout du pétrole, cette situation changeait à partir de 1960. En effet, le charbon ayant perdu de son importance, il apparut plus avantageux de laisser jouer librement la concurrence des énergies importées, quitte à renforcer l'aide au charbon et à organiser en même temps la régression de sa production. À partir de ce moment, et de plus en plus, le marché de l'énergie, en particulier dans la C.E.E., était dominé par le prix des produits pétroliers. Or, de 1960 à 1970 le marché mondial du pétrole a été caractérisé par l'abondance de l'offre et, en conséquence, par des prix favorables et stables. C'est d'ailleurs cette disponibilité à bas prix qui a permis au pétrole de capter la majeure partie de l'accroissement de la demande. Pendant cette période, les pays de la C.E.E., y compris le nôtre, ont tiré profit de la concurrence active qui régnait sur le marché de l'énergie.

L'ensemble de l'approvisionnement en énergie de la C.E.E. a coûté certainement moins cher que si le pétrole n'avait pas été à même de couvrir la croissance de la demande à un prix avantageux et de faire ainsi pression sur les prix des autres sources. Mais les bas prix ont toutefois eu aussi pour effet d'accélérer la régression charbonnière et de freiner le développement du recours à d'autres techniques et, plus particulièrement, à l'énergie nucléaire. De ce fait la dépendance de l'Europe à l'égard des importations de combustibles, principalement du pétrole, est devenue de plus en plus prononcée.

Par ailleurs, la régression de la production charbonnière et l'importante régression de la contribution des sources internes communautaires ont conduit à une situation qui a obligé tous les pays de la C.E.E. d'importer de l'énergie pour une part qui se situe entre la moitié et la quasi-totalité de leur approvisionnement.

Parallèlement, l'industrie pétrolière mondiale a commencé à subir une profonde transformation. Jusqu'il y a une douzaine d'années, les grandes sociétés pétrolières multinationales qui centralisaient l'ensemble des activités liées au pétrole (prospection, production, transport, raffinage, stockage et distribution), détenaient une position qui leur permettait de régler, pour la très grande majorité des pays exportateurs et vis-à-vis de la plupart des pays importateurs, le volume de la production pétrolière et les conditions de sa mise sur le marché. Cette position s'est peu à peu modifiée sous l'action des gouvernements des pays exportateurs regroupés au sein de l'OPEP. Dès 1965 le gouvernement libyen imposait, sous la menace de réductions autoritaires de la production, une modification du régime fiscal aux sociétés aux quelles il avait accordé des concessions. Par la suite, et vu le retournement de la situation à partir de 1970 - la demande mondiale d'énergie, et en particulier de pétrole, croissait plus rapidement que prévu - les pays de l'OPEP ont mené une politique concertée en vue d'obtenir à la fois un accroissement des recettes qu'ils tirent du pétrole, une certaine garantie de la valeur réelle de ces revenus et une prise en main de la gestion économique et de l'exploitation de leurs ressources pétrolières.

Mais au-delà des revendications économiques des pays producteurs de pétrole, se sont manifestées des considérations purement politiques. La tension permanente et les conflits armés périodiques qui caractérisent les relations israélo-arabes, ont amené les pays arabes à concevoir le pétrole comme une arme et à utiliser l'interruption des livraisons comme un moyen de pression politique.

Dès décembre 1973, les pays exportateurs rejetaient la fixation des prix du pétrole brut par voie d'accord avec les compagnies pétrolières et décidèrent qu'à l'avenir ils établiraient unilatéralement le niveau de ces prix. Quant à la revendication de participation, elle s'est également renforcée et se réalise dans différents pays de façon plus complète et à un rythme accéléré.

Vu l'importance du pétrole dans l'approvisionnement en énergie des pays de la C.E.E. et d'autres pays industrialisés, le relèvement très considérable des prix pose à ces pays de graves problèmes : accélération de l'inflation, risques de récession économique, déséquilibre de la balance des paiements. Par ailleurs, les pays de l'Europe ont certainement reperdu le léger avantage concurrentiel que leur avait donné, par rapport au USA qui ont dû utiliser primairement leur propre production de pétrole - à extraction plus onéreuse - et de charbon, le fait de s'approvisionner en énergie sur le marché mondial à des prix inférieurs à ceux des ressources énergétiques indigènes.

Enfin, et si les craintes de pénuries se sont quelque peu estompées, des interruptions de fournitures à des fins politico-militaires restent toujours possibles.

- En face d'une situation en dégradation continue pour l'approvisionnement en hydrocarbures de la C.E.E., une action communautaire s'imposait. Malheureusement, si des mesures ont été prises, cela a été en ordre dispersé et sans grande coordination.

Cependant, à partir de mai 1974 la Commission présenta au Conseil des propositions appropriées aux circonstances, suivies de communications sectorielles donnant une idée de la future politique énergétique. Ci-après nous en retiendrons l'essentiel, évidemment en rapport plus particulièrement en ce qui concerne l'évolution des hydrocarbures dans cette politique.

- Au lieu de faire des prévisions, la politique énergétique de la C.E.E. compte se fixer des objectifs. Quant à la situation de l'approvisionnement de la C.E.E., le but est de réduire la dé-

pendance vis-à-vis de l'énergie importée en 1985 à 50% et si possible à 40% au lieu des 61% atteints en 1973. La sécurité d'approvisionnement en énergie serait ainsi améliorée, tout comme seraient allégées les charges que les hausses des prix de l'énergie importée, surtout du pétrole, font peser sur nos économies et sur nos balances des paiements.

D'après la C.E.E., la structure de la demande globale d'énergie primaire en 1985 devrait se présenter comme suit, par rapport aux chiffres antérieurement prévus :

. combustibles solides	17%	au lieu de 10%
. pétrole	49%	à 41% au lieu de 64%
. gaz naturel	18%	à 23% au lieu de 15%
. énergie hydraulique	3%	au lieu de 2%
. énergie nucléaire	13%	à 16% au lieu de 9%

De ce tableau il ressort donc qu'il est prévu de réduire, pour autant que faire se peut, les importations de pétrole tout en arrêtant la régression du charbon. On forcera le développement des autres sources d'énergie, plus particulièrement en intensifiant le recours à l'électricité par le biais du développement de l'énergie nucléaire.

- Autre objectif : cette nouvelle structure s'appliquerait à un volume global réduit d'environ 15% par rapport aux prévisions d'avant 1973, cette réduction devant être obtenue par une meilleure utilisation de l'énergie. L'utilisation plus rationnelle de l'énergie devrait permettre une économie d'environ 240 millions de tonnes équivalent pétrole (tep).^{x)}

x) Il s'agit d'un étalon qui représente le pouvoir calorifique d'une tonne de pétrole, 1 tep = 1×10^7 kcal ou 10 millions de kilocalories

(par rapport à 1 tec - tonne équivalent charbon)

1 tec = 7×10^6 kcal ou 7 millions de kilocalories ou 0,7 tep)

Un programme d'action communautaire prévoit en ce domaine un ensemble d'actions prioritaires dans le secteur domestique et tertiaire (meilleure isolation, chauffage central collectif etc.) ainsi que dans ceux des transports, des industries manufacturières et des industries énergétiques.

Le recours accru aux ressources internes vise à la réorientation de la politique charbonnière en vue d'arrêter la régression de l'extraction et le maintien d'une production de 250 millions de tonnes.

Un autre effort d'envergure vise à mobiliser les ressources d'hydrocarbures qui existent sur le territoire de la Communauté, en particulier au fond de la mer du Nord. La production de pétrole communautaire pourrait de ce fait être portée à 180 millions de tonnes en 1985, soit environ 1/3 de la consommation de l'Europe. Des aides financières de la C.E.E. ont par ailleurs déjà été octroyées à des projets communautaires de recherches et de développement de techniques nouvelles pour la prospection et l'exploitation d'hydrocarbures. La Communauté se propose également d'accroître ses achats de gaz naturel et de charbon en provenance de pays tiers. Ceci aura l'avantage de diversifier les provenances des fournitures extérieures, encore que la question des prix à payer pour ces achats complémentaires reste posée.

- Néanmoins, et au-delà des actions précitées et en gardant à l'esprit les actions communautaires de recherches dans le domaine de l'approvisionnement en énergie :

- par exemple : . la production et l'utilisation de l'hydrogène comme nouvelle forme d'énergie
- l'utilisation de l'énergie solaire
- l'utilisation de l'énergie géothermique etc :

il faut bien constater que parmi les possibilités pour se dégager quelque peu à échéance moyenne de la dépendance en ce qui concerne le pétrole, il ne reste que le recours plus prononcé à

l'énergie nucléaire. D'après les experts de la C.E.E., le but à atteindre, si nous voulons obtenir une autonomie plus grande au sein de la C.E.E., consiste à disposer d'un ensemble de centrales nucléaires, d'une puissance installée permettant d'assurer plus d'un tiers ou même près de la moitié de toute la production d'électricité, c'est-à-dire entre 13 et 16% de la consommation totale d'énergie.

- En conclusion de ce qui précède il résulte que tout doit être fait pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'énergie importée-tout en gardant à l'esprit que de toute façon le pétrole importé jouera dans les dix ans à venir encore un premier rôle. Les perspectives et les initiatives d'avenir qui en découlent peuvent être résumées de la façon suivante :

. les réserves mondiales de pétrole sont actuellement estimées à 90,4 milliards de tonnes - contre 84 milliards en 1971 - dont 3,4 milliards sont supposés se trouver en Europe occidentale, alors que le Moyen-Orient à lui seul en détient 50,1 milliards^{x)}. À ce sujet relevons qu'aujourd'hui il peut être procédé à des extractions là où il y a quelques années encore, du fait des prix du pétrole pratiqués alors, il n'était pas possible de prévoir une extraction, ce qui explique en partie cette augmentation des réserves;

. même si la production pétrolière de l'Europe occidentale a fait un bond de 36% en 1975, grâce principalement à l'extraction supplémentaire de 10,4 millions de tonnes de brut dans les secteurs britannique et norvégien de la mer du Nord - pour atteindre quelque 34 millions de tonnes - , il n'en reste pas moins qu'avec une consommation totale qui a frisé les 500 millions de tonnes en 1974 pour revenir à quelque 450 millions de tonnes en 1975, ceci en raison de la mauvaise conjoncture économique, la précarité de la balance d'énergie primaire pour l'Europe reste évidente;

. il n'en est pas autrement pour le Grand-Duché, - pratiquement privé d'énergie primaire (abstraction faite d'une très faible production d'énergie hydraulique) - qui connaît un degré de dépendance en ce domaine approchant les 100%;

x)

Financial Times 12 juillet 1976, page 33

. En effet, notre sol ne récèle pas de pétrole. Il en est de même de notre partenaire privilégié, la Belgique.

- Les quelque 1.276.000 de tonnes de produits pétroliers consommées en 1975 au Grand-Duché et distribuées par les 18 sociétés pétrolières établies dans le pays, proviennent pour 78,5% de Belgique, pour 4,7% de France, pour 3,3% des Pays-Bas et pour 13,5% de la République Fédérale d'Allemagne.

La provenance du pétrole brut acheté par les quatre pays précités est renseignée dans le tableau no.8 page 29

Tous les pays y repris, à l'exception des pays de l'Europe de l'Est, sont membres de l'OPEP. Ils sont solidaires en ce qui concerne la fixation des prix des produits pétroliers.

Signalons encore qu'à l'heure actuelle 97% des importations de l'Europe proviennent de pays de l'OPEP.

Pour ce qui est des disponibilités européennes en ce domaine, et malgré les efforts énormes entrepris pour en extraire le maximum, les quantités disponibles restent très inférieures au besoin ($\pm 7\%$ de la demande). En outre, la question des prix restera prédominante en ce domaine, la Grande-Bretagne et la Norvège envisageant sérieusement de rejoindre les pays de l'OPEP pour plaider le maintien des prix assurant une exploitation rentable des champs pétrolières, dans le sol de la mer du Nord principalement, de ces pays.

- La consommation totale de notre pays se chiffrait en 1974^{x)} à 1.433.500 tonnes.

Le marché pétrolier se décompose en 4 groupes de consommation, à savoir:

x) Source : Ministère de l'Energie.

- la sidérurgie	± 44% du marché total
- l'industrie moyenne	± 10,4% du marché total
- les transports	± 18,9% du marché total
- les autres utilisateurs	± 26,7% du marché total

Dans le secteur "autres utilisateurs" la part revenant au chauffage des locaux d'habitation et de commerce peut être estimée à 24,3% du marché total. Cette fraction entre en ligne de compte pour l'utilisation d'électricité.

. Même si au cours des années 1974 et 1975 la consommation luxembourgeoise de produits pétroliers a été en recul de 10,5%, respectivement 10,9% - les raisons en ont été la mauvaise conjoncture, l'hiver clément, etc. - le pétrole continuera dans les années à venir à couvrir une très large partie de nos besoins en énergie.

- Une tonne de pétrole brut donne au raffinage en moyenne:

. essence	15 - 20%
. fuel lourd	40%
. distill. légers	40%

Dans cet ordre d'idées, et étant donné l'augmentation continue de la consommation d'essence, alors que l'utilisation du fuel lourd tend à stagner voire à reculer, il y a lieu d'attirer l'attention sur une évolution qui tend à "cracker" le fuel lourd pour en tirer de l'essence à prix de vente plus intéressant. Le résultat en est un renchérissement supplémentaire du fuel lourd, qui devient plus rare, ce qui alourdirait encore le prix de l'énergie d'une éventuelle centrale thermique au fuel.

Au sujet de projets de construction de centrales thermiques au fuel, il s'avère qu'aucun des pays qui nous entourent - sinon dans l'Europe des Neuf - n'envisage la construction d'une nouvelle centrale au fuel. La seule exception se trouve en Belgique où il est envisagé de construire une unité au fuel pour satisfaire des besoins en énergie de pointe.

- La fiscalité des produits pétroliers.

Etant donné l'incidence du prix de l'essence dans la consommation de ce produit, notamment dans les pays limitrophes à notre pays, il peut être utile de connaître la recette fiscale par litre d'essence super qui est au 1er septembre 1976:

au Grand-Duché	de fr 5,97 par litre = 46,1%
en Belgique	de fr 8,58 par litre = 55,4%
en France (cours 8,10)	de fr 8,56 par litre = 53,9%
en République fédérale d'Allemagne (cours 15,80)	de fr 8,48 par litre = 55,6%

Le volume d'essence exporté par les automobilistes habitant les régions limitrophes est estimé à environ 25% de notre consommation globale, soit \pm 60.000.000 litres.

- Les prix des produits pétroliers.

Au cours des cinq exercices écoulés les prix du Pétrole brut-exemple : Arabian Light Crude (que nous utilisons à un très fort pourcentage dans notre consommation totale), a évolué de la façon suivante:

	Posted Prices \$/barrel	FOB Market- Prices to third parties \$/barrel
1.10.1973	3,01	3,12
16.10.1973	5,12	3,65
1. 1.1974	11,65	10,83
1.11.1974	11,25	10,46
1.10.1975	12,38	11,51
1. 1.1976	12,38	11,51

De ce qui précède, il ressort donc que l'augmentation des prix des pétroles depuis fin 1973, loin de s'amenuiser définitivement, reste régulière et constante. Des déclarations de représentants de l'OPEP (pays producteurs de pétrole), il ressort

clairement que les prix risquent d'être augmentés encore une fois de quelque 10 à 15% début de l'année 1977. Ces déclarations sont généralement assorties de menaces de restrictions de production et d'exportation à des fins de chantages politiques et/ou économiques. Le problème du prix et de l'approvisionnement en pétrole pour le fonctionnement d'une éventuelle centrale thermique au fuel au Grand-Duché reste donc entier.

- Une raffinerie au Luxembourg.

Alors qu'il est déjà difficile d'évaluer le prix d'une raffinerie à établir au Grand-Duché - il faudrait pouvoir évaluer sa capacité en fonction des besoins luxembourgeois et de l'exportation éventuelle, tenir compte des contraintes écologiques, trouver les capitaux nécessaires, alors que dès le départ les chances de faire fructifier ces capitaux sont des plus défavorables du fait du prix du pétrole etc. - il reste encore plus vrai que, comme il avait été souligné dans l'avis du Conseil Economique et Social de 1973, "il ne paraît guère possible d'implanter (une raffinerie) au Grand-Duché pour différentes raisons, dont une très importante est l'impossibilité d'utiliser les sous-produits". En effet, ces sous-produits, pour devenir rentables, doivent être vendus à la pétrochimie localisée à proximité de la raffinerie. Vient s'ajouter à ces remarques le fait qu'actuellement les raffineries en activité dans les pays qui nous entourent ont des surcapacités très importantes qui risquent de s'accroître encore. En effet, et d'après des données fournies par la Commission de la C.E.E., les raffineries communautaires ont fonctionné en 1975 en moyenne à 60% de leur capacité, ce qui a conduit à une majoration sensible des coûts unitaires. Les surcapacités existantes à l'heure actuelle en Europe, de l'ordre de 180 millions de tonnes, risquent de perdurer jusque dans les années 80. La politique énergétique de la C.E.E. vise surtout à ne pas augmenter les capacités excédentaires, mais plutôt à se faire l'avocat d'une diversification des sources d'énergie et dans le domaine pétrolier, à favoriser des investissements en matière du cracking et de platforming dans les raffineries existantes. Un mémorandum des groupes pétroliers d'économie mixte milite, entre autres, en faveur de fermetures de raffineries.

Dans cet ordre d'idées, il est, par ailleurs, intéressant de relever que le projet de construction en commun d'une raffinerie belgo-iranienne près de Liège en 1973/1974 a été abandonné aussi en raison du fait que la partie iranienne n'était pas disposée à fournir le pétrole brut à cette raffinerie à des prix autres que ceux pratiqués pour d'autres clients. Donc, malgré le fait d'avoir été associé à 50% à cette raffinerie, pas de conditions de prix plus favorables de la part de l'Iran à son partenaire, la Belgique.

. Afin de nous dégager quelque peu de cette dépendance et de nous rendre plus autonomes, tout en ne négligeant cependant pas les efforts pour économiser l'énergie, pour accroître les disponibilités en gaz naturel et pour suivre et participer, le cas échéant et dans le cadre de nos possibilités, aux études pour rendre opérationnelles d'autres formes d'énergie, il ne nous reste en fin de compte que le recours à l'énergie nucléaire pour la production d'énergie électrique.

- Des données chiffrées purement luxembourgeoises - mises à disposition par les services de l'Office commercial - se dégagent les constatations ci-après :

. Tableau No. 1 x)

De très légers changements par rapport à 1975 sont intervenus en ce qui concerne les sociétés pétrolières qui continuent à fournir le gros des produits pétroliers au Grand-Duché. Le nombre et le poids des "Jobbers" n'a guère varié non plus depuis cette époque.

x) voir page 22

. Tableau No. 2^{x)}

Pour ce qui est de la provenance de nos importations de produits pétroliers, le tableau no. 2 fournit les renseignements nécessaires. On constatera que le pourcentage d'hydrocarbures fournis par la Belgique atteint 78,5% contre 60,5% en 1970. Les pourcentages de la République Fédérale d'Allemagne 13,5% (22,3% en 1970), de la France 4,7% (7,4% en 1970) et des Pays-Bas 3,3% (9,8% en 1970) sont en forte régression.

. Tableaux Nos 3 et 4^{xx)}

Les tableaux nos 3 et 4 fournissent des détails concernant l'approvisionnement et les livraisons par secteurs d'utilisation finale des produits pétroliers. A souligner plus particulièrement l'essor pris par la consommation d'essence-auto et carburéacteur entre 1970 et 1975, la lente évolution des gas-diesel-oil - trop polluants - et le recul du fuel résiduel, dû principalement au ralentissement d'activité dans notre industrie sidérurgique.

Quant au progrès de la consommation d'essence-auto, il y a lieu de ne pas perdre de vue l'avantage de prix par rapport à nos pays voisins - dû au fait d'une accise plus modeste - qui favorise l'achat par le trafic frontalier et de transit.

. Tableau No. 5^{xxx)}

Le tableau no. 5 fournit les chiffres des livraisons de produits pétroliers à la consommation pour les années 1973/1974/1975 et indique les taux de variation en ce qui concerne les divers produits visés.

Si pour l'essence-auto, le "super" surtout, il y a eu un temps d'arrêt dans la progression en 1974, il faut certainement en chercher la raison dans les prix et le choc de la crise pétrolière, tout comme dans les restrictions de fin 1973 début 1974. La marche en avant a repris dès 1975 avec plus 18,1% par rapport à 1974.

Si le gasoil n'a connu qu'une régression moyenne de 9,5% entre 1973/1975 la consommation de fueloil léger a baissé de 21,5% en 1975 par rapport à 1973. Il y a lieu d'admettre que le fueloil léger sera de moins en moins utilisé, étant donné le degré de nuisances qui lui est inhérent (soufre).

x) voir page 23

xx) voir pages 24 et 25

Le recul des fuels résiduels trouve son explication dans le recul conjoncturel, qui a surtout frappé notre industrie sidérurgique, le plus grand consommateur en ce domaine.

. Tableau No. 6^{x)}

Le tableau n°6 donne les perspectives en ce qui concerne la consommation de produits pétroliers d'ici 1980. Comme les prévisions pour 1985 sont trop aléatoires, notre Office commercial n'en a pas établi. La consommation d'essence-auto, à condition que la différence de prix avec ceux pratiqués dans les pays qui nous entourent reste maintenue, aura certainement tendance à croître encore et à atteindre en 1980 des tonnages qui dépasseront assez largement ceux prévus en 1973. Sous l'influence d'une activité touristique accrue de Luxair et de l'essor pris par les autres sociétés aériennes, l'évolution en ce qui concerne le carburant d'aviation connaîtra une évolution pareille.

Le gas-oil carburant croîtra probablement pour les mêmes raisons que l'essence-auto, alors que pour les autres usages (notamment le chauffage) les chiffres sont révisés en baisse par rapport à ceux de 1973, les prix de ces produits freinant toute extension qui ne serait pas indispensable.

Les fuel-oils légers seront également utilisés dans une moindre mesure que prévue, alors qu'un fort recul se fera probablement sentir dans le domaine des fuel-oils résiduels, pour lesquels l'usage dans la sidérurgie risque de se contracter fortement.

Le bilan total montre un maximum de consommation atteint en 1973 avec 1.610.000 t. de produits pétroliers, suivi d'un recul en 1974, dû certainement à la crise pétrolière et aux restrictions et limitations de circulation introduites à cette occasion. 1975 voit s'élargir les effets de la dépression conjoncturelle qui a frappé très fortement l'industrie luxembourgeoise. Pour 1980, il est prévu une consommation totale qui dépasse de quelque 100.000 t. les chiffres de 1973, encore que toutes les réserves d'usage soient de mise à ce sujet.

x) voir page 27

. Tableau No. 7 x)

Pour ce qui est des stocks, les obligations des firmes pétrolières et le degré des stocks détenus, soit sur territoire national, soit sur territoire étranger, ressortent du tableau no. 7. Les chiffres y repris montrent que de très grands efforts ont été entrepris en ce domaine par les pétroliers.

Néanmoins, ce ne sont en fin de compte que les stocks qui se trouvent sur territoire national qui donnent une garantie absolue. Conscientes de cet état de choses, les sociétés pétrolières sont disposées de relever le volume de ces stocks en créant des installations de stockage complémentaires. Des études et négociations sont en cours pour réaliser ces installations, soit individuellement, soit en commun. Il semble, à ce sujet, que le terrain du port de Mertert soit le seul site approprié pour la construction d'installations de stockage en commun.

Evidemment, l'amortissement des frais d'installation ainsi que les autres charges en rapport avec la construction de stocks de sécurité allant au-delà des besoins de stocks opérationnels, demandent à être financés, cela probablement via la structure des prix de vente.

Enfin, en ce qui concerne la véridicité des déclarations des assujettis et la libre utilisation des stocks constitués pour le gouvernement sur le territoire d'un autre Etat de la C.E.E., il y a lieu de relever que l'accord afférent avec la Belgique est entré en vigueur et que l'accord avec la France est sur le point d'être signé. Des pourparlers pour d'autres accords bilatéraux ont été entamés avec la République Fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas.

x) voir page 28

Tableau No.1

Les sociétés pétrolières

- ALCA-PETROLEUM S.A., Val-de-Hamm
- ARAL LUXEMBOURG S.A., 11a, bld du Prince Henri, Luxembourg
- B P LUXEMBOURG S.A., rue de l'Industrie, Bertrange (b.p.2)
- CALPAM, 21, Allée Scheffer, Luxembourg
- CHEVRON PETROLEUM S.A.L., 10, bld Roosevelt, Luxembourg
- CHIMIEPETROLE S.A., 32, rue d'Orchimont, Luxembourg
- ELF LUXEMBOURG S.A., 28, rue de Cessange, Luxembourg
- ESSO LUXEMBOURG S.A., rue de l'Industrie, Bertrange (b.p.9)
- FINA LUXEMBOURG S.A., 7A, rue de l'Industrie, Bertrange
- GEHLEN (SOGETROL), 78-80, rte de Thionville, Luxembourg
- GULF OIL LUXEMBOURG S.A. 104, bld de la Pétrusse, Luxembourg
- SAARBERGWERKE A.G., 2, rue du Chemin-de-Fer, Leudelange-Gare
- SCHULER H. (MOBIL OIL), rue de Cessange, Luxembourg (b.p.2183)
- SECA, 584a, chaussée de Malines, Bruxelles-Vilvorde
- SHELL LUXEMBOURGEOISE S.A., rue de l'Industrie, Bertrange (b.p.10)
- SOGECOM S.A., 3, place Churchill, Luxembourg (b.p. 8)
- TOTAL S.A., 80, rue des Artisans, Luxembourg
- TRADING LTD, 130, rte de Thionville, Luxembourg (b.p.2052)

Les sociétés de gaz

- INTERGAZ S.A., rue de l'Industrie, Bertrange
- PETROGAZ LUXEMBOURG S.A., Bertrange
- PROBUTAN-GAS, 32, rue d'Orchimont, Luxembourg

LES IMPORTATIONS ET LES EXPORTATIONS
en 1.000 FM

Année: 1975

REEXPORTATIONS VERS

PRODUITS CES/ENERG.	IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE			REEXPORTATIONS VERS							
	Belgique	France	Pays-Bas	R.F. Allem.	Autres P.	TOTAL	Belgique	France	R.F. Allem.	Autres P.	TOTAL
Essence-Autonormale	TM 183,3	0,4	TM 0,7	TM 0,2	-	TM 184,6	TM 2,8	-	-	-	TM 2,8
Supercarburant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Essence-Avion	0,3	-	0,0	-	-	0,3	-	-	-	-	-
Carburéacteur	2,0	47,9	-	-	-	49,9	-	-	-	-	-
Pétrole-Tracteur	0,4	-	-	-	-	0,4	-	-	-	-	-
Pétrole Lampant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gasoil	420,8	-	30,0	19,7	-	540,5	3,1	-	21,3	-	24,4
huileol Léger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
huel Résiduel	343,2	0,6	12,8	154,8	-	511,4	-	0,6	-	-	0,8
Bitumes	14,0	9,0	-	0,1	-	23,1	1,2	-	-	-	1,2
Lubrifiants	8,9	0,0	0,0	0,4	-	9,3	0,1	-	-	-	0,1
White Spirit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
essences Spéciales	1,1	0,0	0,8	0,8	-	2,7	-	-	-	-	-
essence Légère	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
az de Pétr. Liquide	11,6	5,2	0,0	5,2	-	22,0	1,5	-	-	-	1,5
az Carburant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ole de Pétrole	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	555,6	63,1	1 3	131,2	-	1344,2	8,7	-	22,1	-	30,8
	78,5%	4,7%	3,5%	13,5%	-	100,0%					

Tableau No. 2

LES BLANS 1970 E.T. 1975

DE L'APPROVISIONNEMENT ET DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS PÉTROLIERS

Unité : 1.000 MM

	essence auto	essence avion	carburant (jet fuel)	gas-Diesel oil	huile résiduel	huile spéciales essences	Bitumes	Lubrifiant	Kérozène	C.P.B.	T.O.P.A.E.
	70	75	70	75	70	75	70	75	70	75	70
Importation.											
Grande Bretagne	104,6	183,2	0,3	27,3	2,6	462,2	490,8	213,2	343,2	1,1	835,2
France	-	0,2	-	47,9	8,6	-	86,6	0,1	9,9	0,4	1.052,5
R.F. d'Allemagne	0,3	0,2	-	22,4	19,7	273,7	154,5	9,5	0,0	-	62,7
Pays-Bas	-	0,7	-	0,1	30,1	124,8	0,7	0,8	0,4	-	181,4
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-	2,1	-	0,6	44,5
Total	104,7	184,4	0,2	67,5	40,0	493,2	510,7	608,5	511,4	6,1	1.050,0
Exportation.											
Europe-Ouest	0,0	2,8	-	-	-	2,5	24,4	36,4	0,6	-	7,9
Consommation.											0,
Services publics (for et élect.)	0,1	-	-	-	0,5	-	-	-	-	-	-
Transport:											
Rail	0,1	176,6	-	-	10,5	9,0	1,0	0,1	0,0	0,0	12,1
Route	-	-	0,3	25,2	45,2	82,1	0,3	0,3	2,0	-	263,9
Aéronavitation	-	-	-	-	-	4,6	-	-	0,1	-	25,5
Industries:											
Métallurgie	2,1	1,0	-	-	-	56,9	459,9	2,6	4,0	0,1	650,6
Chimie	0,6	-	-	-	-	33,6	49,6	2,1	0,1	0,1	85,5
Céramique	1,6	1,0	-	-	-	19,3	15,0	0,0	0,6	0,6	32,2
Autres ind.	2,9	2,0	-	-	-	16,4	10,6	1,2	1,2	0,0	58,1
Sesage dom. et com.	0,8	-	-	-	-	298,6	526,0	8,7	-	0,1	36,5
Agriculture	0,9	-	-	-	-	9,5	4,0	0,1	0,3	0,0	4,0
Total	103,0	186,6	0,3	25,2	50,0	490,7	509,8	516,1	2,5	12,9	1.072,3

Tableau No. 4

LES UTILISATIONS FINALES

Tableau No. 5

LES LIVRAISONS DE PRODUITS PÉTROLIERS À LA CONSOMMATION

PRODUITS	1973 M ³	1974 M ³	1975 M ³	V A R I A T I O N S		
				1973/74 %	1974/75 %	1975/74 %
Essence normale	12.498,7	12.365,4	14.636,9	-1,1+	2.271,5	+12,4
Essence super	144.692,5	140.163,1	165.409,7	-4.529,4	-3,1+	+18,0
Essences-auto	157.191,2	152.528,5	180.046,6	-4.662,7	-3,0+	+22.855,4
Essence avion	293,1	249,5	282,1	-33,6	-11,8+	-1,0
Carburateur	50.126,0	53.934,5	49.810,2	+3.808,5	+7,5-	-4.124,3
Pétrole fracteur	118,3	67,7	56,1	-50,6	-42,8-	-11,6
Pétrole Lampant	385,0	324,9	323,9	-60,1	-15,6-	-1,0
Gasoil x)	283.111,6	268.540,6	256.269,0	-14.571,0	-5,1+	-12.271,6
Fuel Léger	322.287,8	265.702,3	253.056,2	-56.585,6	-17,6-	-12.646,1
Fuel Résiduel	774.770,6	671.891,5	515.635,8	-103.079,1	-113,3-	-156.255,7
Bitumes	16.553,6	20.479,1	23.002,5	+3.925,5	+23,7+	2.523,4
Liaisons	12.226,2	12.138,8	8.862,3	-89,4	-0,7-	-3.276,5
White Spirit	1.136,3	1.040,7	880,7	-95,6	-8,4-	-160,0
Essences Spéc.	2.494,2	2.211,8	1.470,8	-282,4	-11,2-	-741,0
C.P.I.	21.161,9	21.096,6	20.665,3	-65,5	-0,2-	-431,3
	1.642.047,8	1.470.206,5	1.310.361,5	-171.841,4	-10,6	-159.845,0
x) Bon						-10,0
Gasoil-Carburant	84.360,1	92.003,4	92.550,4	+7.643,3	+9,1+	547,0
Gaz-Carburant	3.057,5	2.461,3	2.561,9	-596,2	-19,5+	100,6

Tableau No. 6

LA CONSOMMATION DE PRODUITS PÉTROLIERS ENERGETIQUES

unité: 1.000 TM

Produits	Consommation					Prévisions	
	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Essence-auto	96,1	103	117,1	130	157,2	152,5	180
Carburant d'aviation	15,6	26	36,1	45	50,3	54,1	75
Kérozène	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	0,5
Gas-oil carburant	41,1	50	51	52	84,4	92	92,6
Autres usages (chauffage)	138,4	142	158,4	200	198,7	176,5	163,7
Fuel-oil léger	277,9	300	289,8	300	322,3	265	253,1
Fuel-oil résiduel	652,8	680	690,9	690	775	671,9	515,6
Gaz liquéfié	22,1	22,5	23,5	22,5	21,2	21,1	20,7
TOTAL:	1.244,6	1.324,1	1.367,4	1.440,1	1.609,6	1.433,5	1.276,2
							1.739,5

La partie "PRÉVISIONS" (1975-1980) est donnée sous toutes réserves. Les chiffres prévisionnels concernant le fuel-oil résiduel ont été établis en tenant compte de l'évolution probable de la situation conjoncturelle actuelle dans la sidérurgie, principal consommateur.

Annexe : Suite
Tableau No. 2 LES STOCKS DE PRODUITS PETROLIERS

GES/ENERG. (76)

en 1.000 TM

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	TM	TM	TM	TM	IMPORATION EN 1975												
Essences auto	184,6	—	—	—	—	—	Essence avion												
Carburéacteur	49,9	—	—	—	—	—	(type Kérzoène)												
Pétroles	0,4	—	—	—	—	—	Gasoiliés												
Huile-oil Léger	540,5	—	—	—	—	—	Huile-oil Résiduel												
Total importations	184,9	590,8	—	—	—	—	OBLIGATIONS DE STOCKAGE												
(Ref. G.d. du 31.10.73)	(éq. à 90 journées de 1975)	(éq. à 45 resp. 55 journées de 1975)	OBBLIGATION DE STOCKAGE	OPBL. terri. national	OPBL. étranger	STOCKS DETENUS AU 1er JUILLET	JUILLET 1975												
Stocks à constater à (éq. à 45 resp. 55 journées de 1975)	22,2	48,9	127,1	22,2	22,2	Stocks/Territoire national	Stocks/Territoire étranger												
Stocks à constater à (éq. à 90 journées de 1975)	44,4	125,6	127,1	44,4	44,4	Stocks/Territoire national	Stocks/territoire étranger												
Opbl. terri. national	76,7	—	—	76,7	—	Total Stocks	Stocks de sécurité												
Opbl. étranger	—	—	—	—	—	= jours	Stocks de sécurité												
Opbl. étranger	11,3	52,6	16,3	11,3	28,4	117,3	39,7	123,4	97,1	64,7	9,8	3,5	9,9	36,2	107,5	203,5	73	77	73

Pays producteurs						AFRIQUE:					
	BéLéique	R.F. Algérie	Pays-Bas	France							
Algérie	880	10.214	484	5.880	614	14.795	360	2.182	1.221	8.738	Nigéria
Irak	1.616	1.404	1.940	12.014	12.740	18.555	12.566	13.292	17.475	14.189	Iran
Arabie Saoudite	5.382	5.382	1.404	1.616	12.740	2.692	5.438	6.683	124	2.255	Qatar
Algérie	(9,2%)	(38,12%)	8.318	16.800	2.715	35.114	8.318	(15,8%)	(15,12%)	22.711	79.474
Irak											PROCHÈRE et MOLTEN-ORIENT:
Arabie Saoudite											Venezuela
Algérie											Europe de l'Est
Irak											Autres
Arabie Saoudite											TOTAL IMPORTATIONS 1975:
Algérie											TOTAL IMPORTATIONS 1974:

1.000 t

brut dans les pays-producteurs suivants:

En 1975 ces quatre pays ont acheté le gros de leur pétrole

Tableau No. 8

Annexe : Suite

Exercice	annuelle	horaire à soucrire	Consommation en M3	ci-après:
1972 - 1973	245 millions	290 millions	49.000	1973 - 1974
			62.000	1974 - 1975
			67.000	1975 - 1976
			395 millions	1976 - 1977
			420 millions	1977 - 1978
			71.000	
			75.500	

Le siège du Conseil Economique et Social au 19 juillet 1973 termine la compétition de la progression de la consommation du gaz naturel

L'annexe

131. La situation et le développement probable au

"Nos possibilités contractuelles actuelles avec District gaz devrait être tout autre en ceuvre, afin que l'appropriation n'est pas passées au plus tard vers 1983, notre Gouvernement etant donc à un troisième fourniissement, notre voix etroitelement liée à la Société anonyme belge District, et en soit barré au-delà de 1983. En outre, notre pays étant développé tout autrement qu'en Europe, District a été nommée en tant qu'il est difficile envisageable de nous voir accorder à un troisième fourniissement, notre gouvernement sera tout autrement stable que District, et District doit être en mesure de nous faire face à la demande au cours des dernières années." Les sociétés au sein du Conseil d'administration de District sont considérablement accusées ces dernières temps."

En conclusion du chapitre "Le gaz naturel" de son avis pré- cité, Le Conseil Economique et Social avait demandé au Gouvernement :

13. Le gaz naturel

Remarque: Pour la souscription horaire voire remorque sub point 2.

groupes de consommations.

La répartition de la consommation annuelle entre les différents

déjà effectué à l'heure actuelle.

1973 le plateau des 80.000 m³ constitue le débit limite est
11 s'ensuit que contratement aux prévisions établies en

de l'année suivante.

référence au gaz naturel va au 1er octobre au 30 septembre
La cause en est que l'année contractuelle pour la four-
30 septembre, et la même du 1er octobre au 31 décembre.

La dernière période pour la période du 1er janvier au

Remarque: Pour la souscription horaire 2 valuers sont indiquées.

Année	Consommation annuelle (m ³)	Souscription annuelle (m ³)	Utilisation (heures par an)
1972	149,2	(sans resp.)	période de démarrage
1973	289,1	(39.000, resp.)	7.138
1974	387,5	(45.000, resp.)	7.789
1975	453,9	(64.000, resp.)	6.800
1976	-	(75.000, resp.)	-

Les chiffres reçus en sont les suivants :

x) regression de l'utilisation per se suite de la régression de la

Année	Consommation en utilisation	Souscription de Nm3)	Nombre de horaires (Nm3) de Nm3)	Nombre de heures par an
1972	22,9	periode de demerage	10.000,resp.	4.600
1973	50,0		13.450	5.870
1974	56,4		13.450,resp.	5.870
1975	74,7		18.000,resp.	4.020

Distributiones publicas

Année	Gonflement en- souscritption	Utilisation de Nm³)	Gonflement en- de Nm³)	Année
1972	6,5	période de démontage	2.650, resp.	1973
1973	18,9		2.700	1974
1974	21,3		2.700, resp.	1975
1975	23,6		3.300, resp.	
			3.750	
			6.900	

Industrie Moyenne (climatise Escalier / Alzette + FAN + VITREOY à Boeck)

Année	Consoommation en utilisation	Souscription annuelle (milles)	Nombre d'heures par an	durée de démarrage	durée de cycle	Coût par unité	Coût total
1972	119,8	220,2	26.350, resp.	28.850	28.850	8.160	1973
1973	119,8	220,2	26.350, resp.	28.850	28.850	9.590	1974
1974	309,8	309,8	28.850, resp.	42.700	42.700	9.590	1975
1975	355,6	355,6	42.700, resp.	50.950	50.950	7.950	

Sādāt-nāmeh

per à cette société moyenne.

Le temps passe et la fusion entre le Grand-Duché de Luxembourg à partir de 1973 autorise l'Etat du Grand-Duché de gaz naturel. La loi du 27 novembre 1974. La société nommée SOTEG (Société de Transport de Gaz), a été constituée le 5.2.1974. La tâche sociale a pour objectif l'importation, la distribution et la fourniture de gaz pour l'énergie thermique et l'électricité.

x) SOTEG

administre 8,5 pour cent.

NAM à la frontière hollandaise à la date du 6 mars 1970,

- Le présent contrat est basé sur le prix du gaz naturel de la

peri à 1,erbitrage (cfr article XI).

En cas de désaccord entre les parties, il pourra être fait appelle à la conciliation de cette demande.

Les parties se réuniront à brief délai pour examiner le bilan financier de cette demande.

La demande peut éclater à l'autre partie.

- Si les circonstances économiques contournées de la situation du présent contrat, en ce compris une modification éventuelle du prix à la frontière hollandaise, venant à être modifiées, la partie qui estime que ces modifications sont suscetteables de justifier une révision du prix, en faveur de la partie, la partie qui estime qu'il existe des modifications, la partie qui estime que il existe des modifications sur la demande peut éclater à l'autre partie.

une révision du prix dans les cas suivants :

Le contrat signé le 20 juin 1972 avec DistriGaz prévoyait

132. Le contrat S.O.T.E.G. - DistriGaz

ARBED le gaz non utilisé pendant la saison clémentine. Les utilisations horaires indiquées ci-dessous correspondent aux facteurs de charge reels. En pratiquant ces facteurs de charge plus favorables pour les distributions publiques par le fait que, suite à un accord intervenu entre l'ARBED et les distributions publiques, l'ARBED prend à sa charge 20% de la poste horsre de son plus favorable pour les distributions publiques par le fait que, suite à un accord intervenu entre l'ARBED et les distributions publiques cédant à monsieur. En compensations les distributions publiques cédant à monsieur. En compensation les distributions publiques cédant à ARBED le gaz non utilisé pendant la saison clémentine.

L'échéance du contrat est reporté au 30 septembre 1992 au

utilisées pour compacter le gaz destiné à l'abonné.

1,03 est le facteur qui tient compte des quantités de gaz

trat d'acte NAM-Distrigaz du 19 juillet 1972.

Les valeurs de G et de Go résultent des conditions du con-

tre prix exprimé en FB/Nm³ est de Go = 0,5480.

à 547.500.000 Nm³/an, 75.000 Nm³/h et 1.500.000 Nm³/jour.

de l'abonné en régime de croisière fixes de commun acc

l'es quantité annuelle et des débits horaires et journalier

beille avant l'indexation au 1er octobre 1972, sur base e

rait été acheté par Distrigaz à la frontière hollando-

. Go est le prix de référence par Nm³ de gaz naturel qui ap-

d'un mois le trimestre d'applications de l'indexation;

ours d'une période de trois mois consécutifs précédent

en frances belges à Distrigaz, frais de change inclus, au

frontière hollando-belge, tel qu'il coûte effectivement

est le prix moyen par Nm³ du gaz naturel acheté à la

tricte VI du contrat du 20 juillet 1972;

. Pb est le prix de base résultant de l'applications de l'ax-

. Px est le prix ramusé;

Dans cette formule :

$$Px = Pb + (G - Go) 1,03$$

La formule de rafinement est la suivante :

entre les valeurs de G et de Go."

"Le prix de base (Pb) au Nm³ est trimestriellement réajusté par

fixe à partir du 1er janvier 1973 comme suit :

comme suit à la demande de Distrigaz le contrat a été modifi

Le prix à la frontière hollando-belge payé par Distrigaz.

à concurrence de l'incidence de la variation de la partie sur

Pays-Bas modifiée le prix à payer à Distrigaz par l'abonné

Toute variation de la partie officielle franco-belge-florin

en totalité sur le prix du gaz vendu par Distrigaz à l'abonné.

Toute autre modification de ce prix frontière sera répercutée

Annexe : suite

September

La vente du gaz naturel par les distributions publiques a connu un essor extraordinaire, dû notamment aux prix de vente extrêmement avantageux per rapport aux combustibles solides et

1341. Les distributions publiques

de la Texana

134. L'évolution de la consommation au Grand-Duché

nous présentees.

En tenant compte que les propriétaires en vue du nouveau contrat n'ont pas encore abordé, il nous semble indique de ne pas entraîner pour le moment dans les détails des différences offertes

La vente de gaz se développera sans doute très favorablement pour les distributions publiques aussi longtemps qu'il y a rapport entre la demande extra lourde, basse et restera dans les proportions actuelles c'est-à-dire que l'extra lourd, basse et extra lourde 200 DM/ton, gessoil 350 DM/ton.

de contrepartie prévoit, en principe, la fourniture de gaz naturel de provenance iranienne. Suivant nos renseignements la "Buhrgas" achète ce gaz à un prix à la frontière tchécoslovaque -allemande de 0,15 DM/Nm³. Le pouvoir calorifique supérieur de ce gaz s'élève à environ 10.000 Kcal/Nm³. D'après des informations dignes de foi, l'importateur allemand propose de revendre le gaz à un prix spécialisé au moins à 0,21 DM/Nm³, la fourniture s'entendant pour 8.000 tonnes par an. En plus le prix de vente sera adapté aux variations du fuel extra Lourd, qualité basse tenue en soufre (1,5 % max.) avec cependant un minimum de 0,20 DM/Nm³.

COMME les besoins en gaz naturel de la sidérurgie et des distributions publiques vont encore croître au cours des chaînes sanitaires et que le plafond des souscriptions sera dépassé au début de 1976/77, la SOTEG a demandé, à DISTRIGAZ et à SARRENGAS les conditions d'un contrat supplémentaire portant sur une quantité d'environ 500.000 M³/an.

Structure du Luxembourgeois

133. L'approvisazione supplamente en gaz

- installation de brûleurs mixtes (gaz/fuel) dans les gresades
- équipement mixte des moyennes chauferies, l'énergie de base chauferies :
- étaut fourni par des chaudières alimentées au gaz et l'éner-
- gie de pointe par des chaudières alimentées au fuel ;

et déjà d'envoyer d'autres possiblités qu'il soit :
ceuse Pour le moment autre ses limites est qu'il appartient d'ores
tation des débits des distributions publiques cette mesure qu'il
ont des points de fourniture. Il est évident qu'avec l'augmen-
tance la mesure régüise au moment où les distributions publiques
que la situation subtile le fuel extra lourd au gaz naturel
Au sein de la société SOTEG un accord a été trouvé en ce sens

soit destinées en même temps partie aux chauferies.
(Rappel actuel 1 : 5). Ce phénomène est dû au fait que les ventes
par des points très prononcées en hiver et des creux en été.
Les ventes des distributions publiques sont caractérisées

prise entière 140 et 200 millions de m³.
A ce débit horaire correspond une consommation annuelle com-
aux jours de points, les valeurs s'entendant en M³ à 8.400 kcal.
biliaire entre 50.000 M³/h (minimum) et 75.000 M³/h (maximum)
atitions du prix d'achat, la consommation maximale en 1990 sera
Les distributions publiques estimant que, dépendant des con-

contrat.
bligue sera sans doute influe par les conditions du nouveau
loppement future des ventes du gaz naturel dans le secteur pu-
un. proche avenir aura des conditions moins favorables, le deve-
nouveau contrat que le Grand-Duché sera obligé de concilier dans
Toutefois comme on doit admettre d'ores et déjà que le

fuel restera dans la proportion actuelle.
sur sa lancée aussi longtemps que sa différence de prix avec le
Le développement du gaz naturel dans ce secteur continue

Kcal/Nm³ .

1, ARBED a quellque 2,4 millions de tonnes de coke par an, le coke est devra produire environ 40.000 Nm³/h de gaz a 8.400 Pour couvrir les besoins de la sidérurgie s'élèvent pour

- ARBED constitue une coke au Grasda-Ducé.
- une partie du minéral sera livré par "pipe", c'est-à-dire par canalisation avec un support de transport de 20 % d'eau

tiers, mais on pourra envisager les cas suivants : Au-delà de cette date il est difficile de faire des promos-

On peut toutefois admettre que les besoins en gaz naturel pris entre 60.000 et 85.000 Nm³/h (Nm³ à 8.400 Kcal).
Ensuite, l'année 1985 se marquera dans une fourchette com-

- électricité devra être fournie à la sidérurgie par une énergie dans un niveau plus ou moins réapparue, ou bien l'énergie devient, remontant aux années 50, devront être remplacées
- programme future au sujet des centrales thermiques, ces besoins supplémentaires d'énergie sont formés de gaz naturel ;
- développement du programme "HAUTS FOURNEAUX" ;
- enrichissement du gaz des Hauts-Fourneaux ;
- évolution de la sidérurgie au Grasda-Ducé ;

Les développements du gaz naturel dans ce secteur dépendent de, un côté des conditions d'achat pour les quantités supplémentaires et de l'autre côté des facteurs suivants :

1342. La sidérurgie

- gaz naturel liquide et stockage .
- proportion bientôt déterminée ;
- ajouté d'un mélange air-butane au gaz naturel dans une

98.000 Nm ³ /h	F o t a l :	98.000 Nm ³ /h
45.000 Nm ³ /h		. Industries moyennes :
50.000 Nm ³ /h		. Distributeurs publiques :
50.000 Nm ³ /h		. Distributeurs privés :
50.000 Nm ³ /h		- Les besoins minima

13432. Les besoins en 1990 = 20000

Fouchelette en 1985 : 113.000 à 158.000 Nm³/h.

158.000 Nm ³ /h	F o t a l :	158.000 Nm ³ /h
10.000 Nm ³ /h		. Industries moyennes :
98.000 Nm ³ /h		. Distributeurs publiques :
50.000 Nm ³ /h		. Distributeurs privés :
50.000 Nm ³ /h		- Les besoins maxime

113.000 Nm ³ /h	F o t a l :	113.000 Nm ³ /h
3.000 Nm ³ /h		. Industries moyennes :
70.000 Nm ³ /h		. Distributeurs publiques :
40.000 Nm ³ /h		. Distributeurs privés :
40.000 Nm ³ /h		- Les besoins maxime

(qualité 8.400 Kcal/Nm³)

13431. Les besoins en 1985

long terme

1343. Les besoins en gaz naturel à moyen et

Remarque : au cas où le transport du minéral se fera par "piste", les besoins en gaz naturel pour le séchage du minéral s'éleveront à quelque 15.000 Nm³/h à 8.400 Kcal/Nm³.

Le tableau I ci-après renseigne sur les disponibilités européennes d'énergie primaires exprimées en millions de tonnes d'unités de pétrole équivalent dans la même année 1975. (source G.W.F.).

Le gaz consommé en Europe est en majorité produite un peu.

135. Le Gaz naturel en Europe

Une chose nous semble certaine, c'est que tout au tard le coût du gaz naturel s'élargira sur celui du fuel extra lourd, basse teneur en soufre.

Si ce contrat ne se laisse pas réaliser, on devrait envisager l'installation de centrales électriques puissantes, fonctionnant soit au gaz naturel, soit au fuel, suivant les besoins, en vue de compenser les variations des consommations de gaz naturel moyennes d'un côté et par les besoins saisonniers des industries productives de l'autre côté.

Il démontre également un contrat avec fourniture horaire variable en fonction des besoins réels.

Pour garantir à long terme (au-delà de 1980) 1,500 millions de tonnes au procès avancé de nouveaux contrats.

1344. Les concurrences

fourchette en 1990 - 2000 : 98.000 à 205.000 Nm³/h.

90 t/a : 205.000 Nm³/h

Industries moyennes :

15.000 Nm³/h

NRA 15.000

123.000 Nm³/h

+ 15.000

(Séchage minéral)

Sidérurgie ARBED 83.000

75.000 Nm³/h

Distributions publiques :

- Less besoins maxima

Annexe : suite
Tableau No. 1

Anneexe : Suite

- 40 -

CIS/ENGLISH

(Quelle: Buntegas AG)

Bezug 1985 - 77 Ma.m ³	Islandsförderung	Niederrhine	Norwegen	UdSSR	Iran
20 Ma.m ³ - 26%		28 Ma.m ³ - 36%	14 Ma.m ³ - 13%	10 Ma.m ³ - 13%	5 Ma.m ³ - 7%
Bezug 1975 - 45 Ma.m ³	Islandsförderung	Niederrhine	Norwegen	UdSSR	
19 Ma.m ³ - 42%		23 Ma.m ³ - 51%	3 Ma.m ³ - 7%		

Tabelleau No. 2

(au Grana abgeschlossener Vertrag)

Ergebnisse zu Montre Le développement estimatif en RFA
Ergebnisse zu Montre Le développement estimatif en RFA
Ergebnisse zu Montre Le développement estimatif en RFA

Année	France	Belgique	Alliance	Allemagne	Ma x 10 ⁶
1972	14.27	7.731	28.076	34.134	38.279
1973	17.003	9.409	34.365	41.914	41.113
1974	18.901	11.227	41.257	19.131	19.131
1975				10.880	42.101

Tabelleau No. 2

Tes valeurs sont exprimées en Ma à 8.400 kcal/Ma

Le tableau 2 renseigne sur l'évolution de la consommation de gaz naturel dans les pays limitrophes y compris la Hollande.

production d'énergie électrique.

- énergie primaires telle de la consommation finale que de la énergie primaires et modifiant la répartition des différentes en octobre 1973, entraînant progressivement ceux des autres - la hausse massive des prix des produits pétroliers suivie en octobre 1973, entraînant une augmentation des secteurs domestiques consommation du secteur industriel, le secteur domestique connaît - la crise économique de fin 1974 à nos jours, amenant les consommation d'énergie ;
donnant lieu à des taux d'accroissement exceptionnelles de la - la forte conjoncture économique des années 1973 et 1974,

Les faits marquants de cette période ont été :

141. Les années 1972 à 1976

Le présent supplément a pour but de compléter ces données pour la période 1972 à 1976, pour autant que les valeurs solent connues, tout en mettant l'accent sur quelques constatations et aspects ayant une importance.

Il s'agit du Groupe II économique et Social de 1973 à tenu compte de l'évolution de la consommation d'énergie électrique au Luxembourg, aux années 1971 et 1972 (partiellement).

14. L'énergie électrique

Annexe : la suite

142. L'énergie électrique dans le contexte des autres formes d'énergie

Le Grand-Duché de Luxembourg

	1972 10 ³ tec	1972 %	1973 10 ³ tec	1973 %	1974 10 ³ tec	1974 %	1975 10 ³ tec	1975 %
Houille	299	4,6	305	4,4	591	8,0	517	
Gaz naturel x)	1.29	2,0	256	3,7	372	5,0	403	
Coke x)	1.732	26,6	1.628	23,4	1.907	25,6	1.327	
Prod. pétroliers								
non gazeux x)	1.836	28,2	2.115	30,4	1.869	25,1	-	
Gaz dérivés x)	1.196	18,3	1.236	17,7	1.045	14,0	776	
En. électr. x)	1.286	19,7	1.390	20,0	1.622	21,8	1.486	
Divers	39	0,6	32	0,4	39	0,5	-	
Consommation finale énergétique	6.517	100,0	6.962	100,0	7.445	100,0	-	

GES/ENERG. (76)

Annexe : la suite

x) En tenant compte de la transformation en énergie électrique dans les centrales thermiques indigènes.

(source: Eurostat)

Année	Allemagne Fédérale	France	Belgique	Luxembourg	Année
1972	26,40	22,45	19,69	19,48	1972
1973	27,28	22,73	20,11	19,66	1973
1974	29,22	24,46	22,25	21,79	1974
	%	%	%	%	

La suivante :

L'évolution proportionnelle de l'énergie électrique a été

Luxembourg et aux pays voisins.

Formes d'énergie dans la consommation énergétique finale au tableau page 45 compare la participation des différentes

Année	1974	1975	GWh	%	GWh	%	Gconsommation finale	100,0	3.423	100,0	3.124	100,0
Sidérurgie	2.011	58,8	1.645	52,7	460	13,4	437	14,0	Chimie	2.011	58,8	1.645
Foyers domestiques	250	7,3	285	9,1	460	13,4	437	14,0	Purs	250	7,3	285
Autres	702	20,5	757	24,2	702	20,5	757	24,2	Autres	702	20,5	757

trique s'establit à :

La répartition de la consommation finale d'énergie électrique

21,8% (27,8% pour la CEE) en 1974.

énergie du pays avec une proportion croissante pour atteindre

l'énergie électrique électrique apparaît dans la consommation finale

Annexe : -suite

L'énergie électrique dans le contexte des autres formes d'énergie

Les pays voisins et le Luxembourg

Année 1974 (entre parenthèses : 1975)

	Belgique	France	Allemagne Fédérale	Luxembourg
	10 ³ tec	10 ³ tec	10 ³ tec	10 ³ tec
Houille	3.666 (3.066)	6,83 (6.051)	8.370 (6.961)	4,06 (5.919)
Gaz naturel	7.008 (6.976)	13,06 (14.537)	6,75 (12.711)	27.861 (28.711)
Coke	6.029 (4.046)	11,24 (7.917)	10.048 (7.917)	4,86 (16.512)
Produits pétroliers non gazeux	20.805	38,78 5,95	110.731 9.220	53,57 4,46
Gaz dérivés	3.192		12.709	4,18
Energie électrique	11.940 (11.318)	22,25 1.012	50.568 (50.439) 3.804	24,46 1,84
Divers				3,24
Consommation finale énergétique	53.652	100,00	206.702	100,00
				7.445
				100,00

Belgique	1938	1966	1969	1972	1974	1975
DDR	732	2.723	3.323	4.093	4.780	4.570
RFA	573	2.109	2.674	3.370	4.070	3.860
Frissons	400	2.037	2.408	2.838	3.440	3.460
Trotte	310	2.528	3.183	3.694	4.044	4.540
Japon	-	1.925	2.736	3.294	3.990	2.570
Psy's-Bas	365	2.003	2.585	3.260	3.830	3.820
Motivége	316	1.110	1.466	1.582	1.730	1.720
Autriche	314	2.134	2.188	2.648	3.208	3.571
Suisse	203	1.138	3.423	3.738	4.276	5.040
USA	965	2.03	2.155	2.628	3.156	3.830
Luxembourg	1.364	1.364	5.548	6.874	7.912	9.360
	1.364	1.364	5.874	6.874	7.912	9.280

tent, est la suivante pour différents pays :

L'évolution de la consommation totale, exprimée en kWh/habit-

celles de nos pays voisins.

Le tableau page 47 compare les consommations groupées avec

Consommation	GWh	1970	1974	1975	Total
Sidérurgie	1.645	1.079	1.668	2.011	2
Métallurgie non ferreuse	-	2	-	-	2
Chimie	437	88	460	9	9
Produits minéraux non métalliques	33	41	48	48	48
Extraction	59	51	45	48	48
Services d'installations	18	26	34	26	26
Textiles, habillement, cuir	6	13	20	27	27
Papier et imprimerie	-	-	-	-	-
Fabriication métallique	27	31	40	48	48
Autres branche	1	76	95	93	93
Transports	18	34	38	38	38
Toyers domestiques	115	414	630	712	712
Total	3.124	3.423	3.443	3.552	3.552

Les consommations au Grand-Duché de Luxembourg :

143. Les besoins en énergie électrique

13431. Les consommateurs dans les pays voisins-

	Belgique			France			Allemagne			Luxembourg		
	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%
<u>Année 1974</u>												
Industrie et autres branches	23.545	64,9	88.788	55,0	140.544	52,2	2.755	80,5				
Transports	852	2,3	6.398	4,0	8.991	3,3	38	1,1				
Foyers domestiques	11.896	32,8	66.062	41,0	119.912	44,5	630	18,4				
TOTAL	36.293	100,0	161.248	100,0	269.447	100,0	3.423	100,0				
<u>Année 1975</u>												
Industrie et autres branches	20.343	59,1	83.100	51,6	140.300	53,4	2.375	76,0				
Transports	826	2,4	6.200	3,8	9.150	3,5	37	1,2				
Foyers domestiques	13.232	38,5	71.847	44,6	113.150	43,1	712	22,8				
TOTAL	34.401	100,0	161.147	100,0	262.600	100,0	3.124	100,0				

Puissance correspondante en M.W.		550		500		840		600	
Consommation totale		3.423		3.124		5.267		3.790	
Transport et autres		233		131		100		100	
Secteur domestique (sans sidérurgie)		650		712		1.390		1.070	
Secteur industriel		564		465		772		534	
Sidérurgie		2.096		1.816		3.005		2.086	
Génération		1974		1975		Base optimiste		Base pessimiste	
Consumptions (en GWh)		1982 estimées		effectionnées		1974		1975	

suitives :

nous devrions nous trouver en 1982 face aux consommations

et de 6% (développement passimiste) en partant de l'anée 1975
- pour le secteur domestique de 10% (développement optimiste)
récession (développement passimiste) ;

optimiste) et de 2% en partant de l'anée 1975, année de
l'anée 1974, année de haute conjoncture (développement
- pour la sidérurgie et le secteur industriel à 4% en partant

électrique :

Sous l'hypothèse d'un développement des besoins en énergie

- 12% pour le secteur domestique.
- 4% pour le secteur industriel;

1975 de :

les taux d'accroissement annuels moyens ont été entre 1955 et

Gros. domest. = 5. R net - 173.

vnu national net/habitat (en 1000 F/hab.);

et celle entre la consommation domestique (en GWh) et le re-

Gros. indust. = 12,97 I gen. - 1110

peut s'écrire :

En considérant pour notre pays la période 1955 à 1975, la relation entre la consommation industrielle, publiée par le Statec, général de la production industrielle, publiée par le Statec,

établit approximativement la suivante (en%) :
La provenance et la répartition sur les sources primaires

totaux en 1975 (34,4% en 1974).
y contribuent à raison de 83% - à la couverture de 52,2% des besoins
La production nationale - l'autogénération de la sidérurgie

1344. Les ressources énergie électrique

soit les intérieures à la production étrangère.

Il existe les pertes de transport et réduit les risques de toutes
bouclée aux réservoirs il apparaît que la production locale
aussi bien par une connexion solide à un réseau très haute tension
à venir. Bien qu'en principe cette électricité puisse être obtenue
se doit de doublez sa puissance de court-circuit dans la décentralisation
battues sur le réseau. Pour répondre à ces exigences, le réseau
pour permettre la démarque de ces unités sans remobiliser pertur-
bations plus puissantes et des réseaux suffisamment stables
industrielles. Cette situation a comme corollaire : des équipes
unités de plus en plus élevées se poursuit dans toute activité
Bemarquons d'autre part que la tendance vers des puissances

GWh, correspondant à une puissance d'environ 1.250 MW.

base de la sidérurgie, à l'énergie à ce moment à quelque 7.900
a, actif estimé à 7,8 millions de tonnes en 1990. La demande filo-
troduction démarrait 3.900 GWh/an en plus pour une production
supplémentaire de consommation d'environ 500 kWh/tonne d'acier. Toute
villes technologiques en voie de préparation pourraient conduire à des
telle est particulièrement le cas pour la sidérurgie. De nou-
veautés des besoins des ménages.

compte tenu de l'inexactitude du développement technique et des
Toute extrapolation au-delà de cette année reste aléatoire,
1, augmentation prendra des proportions plus ou moins évidentes.
Selon les besoins plus ou moins élevés en énergie électrique

de la situation monolithique de son économie.

nouveautés que le Luxembourg se doit de construire pour se dégager
Ces variations ne tiennent pas compte des besoins des industries

5.000 GWh ou de 600 - 800 MW en 1982.

Il faudra donc s'attendre à des besoins de 1,ordre de 4.000 -

naturel.

L'utilisation des produits pétroliers montre une tendance décroissante. La relève est prise par le nucléaire et le gaz naturel.

	Bélgique	France	Allemagne fédérale
Année	1973	1974	1975
Hydrocarbure	1,5	1,7	1,0
Nucléaire	0,2	0,3	1,6,5
Gaz dérivés	0,9	9,4	4,0
Houille	13,0	17,0	-
Prod. pétrol.	52,1	46,0	-
Gaz naturel	23,0	25,6	-
autres	0,3	-	0,1
			0,1

établie comme suit (%):

Chez nos voisins, la répartition des énergies primaires s'est

répartie comme suit (%):

Seul le gaz naturel présente une tendance croissante.

Introduit en 1972 aux usines sidérurgiques, il a été utilisé progressivement aux centrales. Son ascension s'est poursuivie en 1976, mais semble arriver à l'heure actuelle à son plafond avec une quote-part de près de 40%.

Seul le gaz naturel présente une tendance croissante.

1974	1975
Gaz dérivés	50
Produits pétroliers	51
Gaz naturel	10
Hydrocarbure	6
Dérives	2

Dans le cadre de la restructuration de l'industrie électrique en Belgique, devienne effective le 8 septembre 1976, UCETH a fini les fournitures d'énergie soit à l'ordre de 9 millions de la société UNERG, au capital de 7.882 millions de francs et dont solution avec les sociétés ELETROGAS, ESMALUX et CNE pour former en Belgique, devienne effective le 8 septembre 1976, UCETH a fini dans le cadre de la restructuration de l'industrie électrique

6.195 GWh en 1974 et 5.426 en 1975.

La puissance installée générée par UCETH s'est chiffrée fin 1975 à 1.380 MW. Les fournitures d'énergie électrique ont atteint

à 810 MVA.

La capacité totale d'alimentation du poste d'Aubange a élevé

fournitures de secondes événuelles.

Les sociétés intéressées, concili en 1974, fixe les modalités de 320 MVA entre les réservoirs belge et allemand. Un contrat entre de Cegedel a été réalisé. Ille permet une liaison d'une capacité à la même époque, la liaison 220 kV SOTEL-Poste Schiltzange

ligne 220 kV.

Un renforcement de 320 MVA de cette jonction reste assuré réalisable par la pose des conducteurs du deuxième terre de la

lignes à 220 kV.

en service, portant la capacité totale de cette liaison à 620 MVA, dont 440 MVA utilisables actuellement (capacité de transmission à SOTEL).

Fin 1973, la ligne 220 kV SOTEL-Poste d'Aubange a été mise

l'énergie fournie se chiffre à 1.171,0 GWh (949,2 GWh).

La puissance fournie par UCETH s'élève à 189,6 MW en 1974 (173,2 MW en 1975).

La diminution constante de la production nationale ne fait que reléver l'importance vitale de la capacité et de la fiabilité des liaisons H.T. avec nos voisins.

145. La capacité des réseaux de transport

1972 : 751 GWh
1973 : 1.031 GWh
1974 : 1.197 GWh
1975 : 1.256 GWh

La vente d'énergie à processus de la lagoo n'aurait pas :

Vilaineen (longueur 8 km).

demandant de 220 KV entre le poste de Flébouar et la centrale de mestasire avec le réseau alliémand pourra être créée par un raccord-jusqu'à Flébouar et sera exploitée en 65 KV. Une liaison supplémentaire est due l'automne du Roost sera prolongée en 1976/77 d'expansion et en 1976/77 Mestations d'autre part que le réseau CEGEDE est en voie

en 380/220 KV:	1.789 km
en 20/15 KV:	1.627 km
en 65 KV:	308 km
en 220 KV:	35 km

La constitution actuelle du réseau CEGEDE comprend :

- SEO - RWE	- Centr. Grévenmacher/Palzem	- Etat G.D. - Esch/Sûre et Bospert	- Divers - petites centrales fluviales
95,2%	2,1%	2,5%	0,2%

La limitation de CEGEDE a été fixée en 1975 par

lettres : aucune dénonciation n'est intervenue de part et d'autre et les deux parties sont convenues de substituer dans les meilleurs délais et au plus tard en 1978, une nouvelle concession aux relations contractuelles scellées. A défaut, on retomberait sur le régime légal existant et l'accès à la concession se trouverait dans l'énergie dans le Grand-Duché jusqu'en 1977.

CEGEDE, compagnie Grand-Ducale d'électricité du Luxembourg, société anonyme de droit luxembourgeois, constituée en 1928, qui est la concessionnaire de la distribution générale d'énergie

Le coût d'installation pour ces centrales est approximativement égal au coût de construction de 1.200 MW le coût s'élevera à 18.000,- Fr/MW.

Pour les centrales nucléaires du type thermique et à une puissance-mécanique de 1.200 MW le coût sera élevé à 18.000,- Fr/MW.

- au fuel (puissance-limite 724 MW) : 9.000,- Fr/MW.
- au charbon (puissance-limite 740 MW) : 12.000,- Fr/MW.

Virement pour des unités

Le coût d'instillation pour ces centrales est approximatif-

- taxes financières	25 à 30%	- combustibles	60 à 65%	- surveillance + entretien	8 à 13%
---------------------	----------	----------------	----------	----------------------------	---------

est actuellement pour les centrales classées :
répartition des frais de production de l'énergie électrique, qui
l'évolution des prix des énergies primaires a modifié la

146. L'aspect économique

de BiBLis.

Mise en service en 1974 de deux nouvelles unités de 600 MW au lignite et de la première tranche de la centrale nucléaire de BiBLis.

Exercice (1.7.-30.6.)	1971/1972	1972/1973	1973/1974	1974/1975	Lignite	Houille	Hydraulique	nuclease	fuel et gaz naturel
					63,0%	56,4%	35,2%	1,6%	1,4%
					54,0%	54,6%	35,5%	6,5%	5,5%
					54,0%	54,6%	35,5%	6,6%	6,6%
					38,5%	32,5%	32,5%	6,6%	5,9%

aux ressources nationales :

En ce qui concerne les énergies primaires, RWE reste fidèle

(1.7. - 30.6.) Les fournaisons ont atteint 95.600 GWp.

puissance installée de 21.500 MW (1975). Pour l'exercice 1974/75

le fournisseur principal du réseau CEGEDE, RWE, gère une

1.10.73	3,12	3,01	5,12	11,65	10,83	11,25	10,46	11,51	12,38	12,75
16.10.73	3,12	3,01	5,12	11,65	10,83	11,25	10,46	11,51	12,38	12,75
1.01.74	3,65	3,65	5,12	11,65	10,83	11,25	10,46	11,51	12,38	12,75
1.01.74	3,65	3,65	5,12	11,65	10,83	11,25	10,46	11,51	12,38	12,75
1.11.74	10,46	10,46	11,25	11,25	11,25	11,25	11,25	11,25	11,25	11,25

Pendant cette période, les hausses de prix du pétrole étaient pour l'Afrique Noire (en % brut) :

Combustibles solides	97,56	244,49	2,51	86,00	281,50	2,69	103,18	277,33	2,61	Moyenne générale
Gaz naturel	1973	d'au	1976	Septembre	d'au	1976	Septembre	d'au	1976	Septembre
Liquides										
Gaz eux										
dent gaz naturel										

En Belgique, les prix unitaires moyens des combustibles utilisés par l'ensemble des centrales ont varié comme suit (en Fr/Gca) :

Ete 1972	215	240	261	264	267	275	280	284	291	Ete 1976
Gaz de HF	110	112	112	114	116	118	123	127	133	Gaz de HF
Coke										Coke
Gaz-oil										Gaz-oil
Fuel-oil léger										Fuel-oil léger
Fuel moyen										Fuel moyen
Fuel extra-fond										Fuel extra-fond

Les prix des énergies primaires au Luxembourg ont augmenté de la façon suivante (Fr/l.000 thermes) :

une distance de plus de 200 km des grands centres de production
France en l'occurrence. Mais là encore, notre pays se trouve à
changement. Il pourrait se faire par un troisième raccordement, la
seconde que pour 2 à 3 ans. Un renforcement s'impose tout pro-
bablement ne permettant du pays en pleine
Allemagne ne garantit plus l'amélioration du pays et la Belgique et

La capacité actuelle de nos liaisons avec la Belgique et
à 5% par 100 km de ligne.
trique soit relativement faibles mais si l'éventualité même à
belge et allemand. Les pertes de transport de l'énergie élec-
à respectivement 150 et 200 km des grands centres de production
possible. Mais n'oublions pas que notre consommation se trouve
d'une extension des contrats de fourniture existante reste

800 MW pour l'anée 1982.
Etat ressortira une demande globale de 1, ordre de 5.000 GWh ou
l'évolution des besoins à moyen terme, estimée ci-dessus,

147. Les perspectives

L'ongé jusqu'en 31 décembre 1980.
être à l'ensemble, et le contrat se trouve de fait pro-
tude de la possibilité de réalisation d'une centrale nuclé-
xembourg, est déclaré d'accord à entreprendre avec lui la
ction. RWE a renoncé à dénoncer le contrat parce que la
de 5 ans, si elle n'a pas été dénoncée 3 ans avant expiration
embre 1975 (paragraphe 6), elle se reconduit tacitement
- La convention Etat G.D. - SED (RWE) est limitée au 31 dé-
- 10 ans;

servées après le 1.4.1973, qui ont une durée initiale de
fixée au 31.3.1985, excepté les tranches de puissance restante
limite du contrat a été portée à 200 MW; l'échéance reste
au 1.1.1974 aux besoins de l'usine d'Atkins; la puissance
- La convention UCETI-Sidérurgie du 29.11.1968 a été étendue

RWE n'ont pratiqué aucun pays étranger. Signations cependant que:
Les contrats de fourniture d'énergie électrique pour UCETI et

électrique de Vianden.

bougeoïds en participant à la réalisation de l'aménagement hydro-
électricien grâce aux droits acquis par le Gouvernement luxembourgeois, à des condititions favorables, a été possible pour
La couverture des besoins commerciaux, du secteur public lux-

ÉNERGIE - ENERGIE ELECTRIQUE

148. Les énergétiques pour la couverture des besoins

énergétiques primaires se retrouvent sensiblement au même niveau.
Les prix de l'énergie électrique à partir de ses différentes
primaires autoront une tendance à l'égalisation dans ce sens que
A très long terme, on peut admettre que les prix des énergétiques

cesseront la période après 1982.
Des prix pour la cycle combustible nucléaire sont avan-
tageux 120F/Gcal pour le cycle combustible nucléaire) soit avan-

tançant à sa ligne et à augmenter encore:
toutes ces consommations en énergie électrique et demandent une
nouvelles technologies en matière ou d'autres industries,
A long terme il faudra tenir compte de l'avenement possible
dans une industrie très solide. Le prix des énergétiques primaires a per-

tenu de quelque 600 millions de m³ de gaz naturel par an.
L'importation massive et continue d'énergies primaires aux prix
présente gêne à l'intérêt économique. En tout cas elle exigeera
vestissement/KW et d'autrepart plus élevés, cette solution ne
unité classique de 500 MW ou, successivement, de groupes compacts
au renforcement de notre autoproduction par l'instillation d'une
Au lieu d'une extension des contrats avec nos fournisseurs,

planchette d'une puissance centrale nucléaire.
à plusieurs aménages EDF à tenir le siège de Catteau pour l'Ile-
hautement déficitaire en production d'énergie électrique, ce qui
de nos frontières, mais dans son ensemble la région lorraine est
frangées du Rhin. EDF dispose bien de plusieurs centrales procé-
sant

ture : sécurité d'approvisionnement et prix plus avantageux.
fournissoir et ne saurait donc répondre aux impératifs de fourniture
meilleur de mise de fonds, se limite à une simple relation de client-
Geste solution, tout en présentant l'avantage de ne pas dé-

1484. L'énergie et de l'ouverture

elle ne se présente aujourd'hui à la production d'énergie électrique.
appartient très valable pour la préparation d'une chaude. Toutefois,
Geste énergie abondante fournit dans un procès avancer un

1485. L'énergie et l'ouverture

Geste forme d'énergie n'est pas accessible dans nos régions.

1486. L'énergie et l'ouverture

au siècle dernier, ne revêt plus d'attractif économique.
L'application de cette forme d'énergie, applicable au cours

1487. L'énergie et l'ouverture

bilités suivantes ont fait l'objet d'un examen.
Pour assurer nos besoins totaux au-delà de 1980, les possi-

MW est ce à un prix indéterminé.
Il ne subsiste qu'un droit à des fournitures de 1,000 MW de cette période,
prolongé jusqu'au 31 décembre 1980. Au-delà de cette période,
centrale nucléaire à Remescben. Le contrat se trouve de ce fait
prendre avec lui 1, étape de la possibilité de réalisation d'une
contrat parce que le Luxembourg, est déclaré à accorder à entre-
échéant le 31 décembre 1975. R.W.E. a renoncé à dénoncer le
renement luxembourgeois et S.H.O (R.W.E.) pour une période
de fourniture d'énergie électrique de 1963 concrète le four-
L'ensemble de ces droits ont été validés dans le contrat

centrale thermique à instaurer sur la Moselle.

vise l'ouverture du pays en énergie électrique à partir d'une propre

Des 1969, S.I.O. s'est penchée sur le problème de l'appro-

1482. La répartition à base de fioul

de consigne un partenariat pour ce marché.

solution ne saurait toutefois, car il serait difficile au fait d'un meilleur équipement de la chaîne des réservoirs, cette Les besoins supplémentaires en courant de pointe étaient minimes,

développement

conservation débase (modèle économique)

1481. Le procédé d'énergie dépolarisante

très coûteux avec un réservoir vissé.

implique la signature d'un contrat de fourniture de secours L'absence totale de fourniture en cas d'indisponibilité, ce qui une centrale exploitée en régime purement normal résiste dans un aspect négatif à toute production électrique par

réserve

1486. Le procédé d'assainissement

de fourniture de réserve.

désavantage d'une mise de fonds et de la signature d'un contrat de la part des concessionnaires d'un simple contrat de fourniture, le titre d'association dans la société d'exploitation, surtout, au de puissance sans titre de propriété sur l'instalation ou un nuclease française ou belge, se limite à l'accord d'une tranche Des propositions concrètes de participation à une centrale

en vue d'une couverture des besoins futurs en énergie électrique. du Royaume de Belgique et de la République fédérale d'Allemagne responsables politiques et économiques de la République française, Des 1972, le Luxembourg avait pris des contacts avec les

dans pays voisins

1485. La participation dans une entreprise

à la fois.

Cette variation a été examinée en détail dans le rapport

14865. L'effacement des solides

supérieure au prix des combustibles solides et liquides. cette énergie primaire noble est peu polluante, sera forcément centrale. De plus, pour le moyen et le long terme, le prix de ces contrats de fourniture pour l'allumement d'une telle busestible, les producteurs de gaz naturel refusant de concurrence centrale théorique à toutes d'être écartée par défaut de la possibilité d'utilisation de gaz naturel dans une puissance

nécessité

14864. L'effacement des bases

fuel. Géol-carbone n'est qu'un moyen moyen que le prix du gaz n'a une énergie sûre et abondante, mais le prix actuel de la Géretes, cette énergie primaire restera pour les décentralisés à venir, est qu'il est favorable pour la production d'électricité élimination. La situation économique sur le marché européen au charbon

14863. L'effacement des bases

Sur la base des prix actuels du fuel lourd, le coût variable 50% le prix moyen d'achat du contrat de fourniture actuel. à une telle unité de production dépassé, à lui seul, de quelque 60% de dépenses le milieu de l'année 1970 à entretien depuis lors

une augmentation de plus de 50%. La hausse continue des prix des produits pétroliers entraîne également la solution la plus économique.

Les études montrent qu'une telle centrale utilisant comme combustible du fuel lourd au prix de 600 - 700 F/t constitue

149. La conclusion

En ce qui concerne l'énergie primaire à choisir pour cette raison économique de même que la solution au gaz naturel centrale, la variante au charbon doit être écartée pour des raisons économiques de même que la solution au gaz naturel.

Tors de l'examen de toutes les solutions possibles, il apparaît que sur le plan de la sécurité d'approvisionnement c'est la centrale sur territoire luxembourgeois qu'il expédié le mieux à cet effet dans le.

Toutefois l'ordre de grandeur d'une telle unité dépasse nos moyens propres et besoins immédiats et présente, pour assurer la continuité de la fourrière, une interconnexion avec un réseau étranger. D'où la nécessité d'une association avec un préférablement pays voisin qui supplie aux insuffisances d'une seule étrangère.

Enfin pour éviter tout dépendance de la part d'un seul pays il est nécessaire d'assurer une production suffisante dans le pays lui-même et de développer les échanges avec les autres pays de la zone.

Il reste donc, comme seule variante possible qu'il répond aux exigences précitées, une centrale nucléaire.

La possibilité d'autofinancement du fuel est à écartier compte tenu de son risque d'instabilité de fourrière et de prix.

cette dernière.

La construction de la centrale luxembourgeoise qu'il expédié le mieux à

ceci que sur le plan de la sécurité d'approvisionnement c'est la

plus sûre.

Il est donc nécessaire

de faire

une étude

comparative

entre

les deux

possibilités

et de

choisir

la plus

sûre.

Le plu tôt ou tard pourra être utile soit à titre d'appui dans les élections de combustible de ces centrales nucléaires à eau lourde, pourra être utile soit à titre d'appui dans les spécialistes, un impact non négligeable sur l'environnement.

tout porte à croire qu'il en sera ainsi dans le futur.

Il ne nucléaire reste moins cher que celle à hydrogène fossile et qu'il en soit, le prix de revient de l'énergie électrique d'origine nucléaire des fois dans le cas de combustible est plus facile. Quoi de plus relatif des nucléaires puissent dans leur prix de revient de l'électricité, la 1973. Cet état des choses frappe d'ailleurs moins les centrales à vendre. Le prix de l'uranium naturel à plus que double depuis che, nous avons assisté au passage d'un marché acheteur à un marché. Du côté de l'uranium, matière première de l'énergie nucléaire, nous sommes passés de pays producteurs de pétroliers, suite à l'action concertée des pays producteurs de pétrole souhaitant toutefois du renchérissement des combustibles de souligner ici l'importance du renchérissement des combustibles en ce qui concerne les coûts de production, nul est besoin

d'investissement plus élevés.

du type classique, puisque les premières ont des coûts spécifiques frappé plus fortement les centrales nucléaires que les centrales à charbon, mais aussi les centrales nucléaires à gaz.

D'autre côté, l'exploitation des taux d'inflation monétaire a renchérit considérablement les coûts de construction, ce qui

peut penser que la progression de la consommation d'électricité dans les pays industriels a également déclenché.

taux d'accroissement de la consommation d'électricité et donc une récession économique générale a fortement réduit les

Si le rapport présenté en 1973 laisse entrevoir une tendance à accroissement de la consommation de la consommation d'électricité et donc une récession à être rencontrée dans certains pays.

partout dans le monde, il faut rappeler aujourd'hui que cette

tendance à être rencontrée dans certains pays.

151. L'introduction

15. L'énergie nucléaire

de financement.

La cause des annulations a été à une part une évaluation plus grande que la partie des besoins à moyen terme et à une autre partie des difficultés de nature des retards accumulés dans les procédures d'autorisation à la suite de la construction de la plupart des centrales ont été allongées de l'ordre de 1974, les délays de construction de communes vers la fin de 1974, les

1968 : 14	1969 : 7	1970 : 14	1971 : 21	1972 : 38	1973 : 44	1974 : 25(annulations) : 12	1975 : 9
-----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------------------------	----------

Exemple le plus frappant est celui des Etats-Unis. Le tableau suivant renseigne sur le nombre d'unités commençées annuellement depuis 1968 (1)x).

- 175A -

25. L'évolution du marché des centrales nucléaires

Enfin, une influence qu'il s'est fait sentir en 1973, est renforcée et a frénétiquement dans plusieurs pays l'introduction progressive du nucléaire, à savoir une prise de conscience du grand public des conséquences de l'industrie en général et des technologies particulières au nucléaire, il faut souligner une fois encore la présence avancée en particulier sur la qualité de la vie. Dans le cas d'ici là, d'autres sources d'énergie se sont probablement présentées suffisamment pour faire avancer le début du siècle prochain. Or, bie que la nécessité d'introduire à grande échelle les réacteurs solaire et éventuellement l'énergie géothermique. fusion des éléments légers et, dans une moindre mesure, l'énergie à prendre la relève de la source "uranium", telle que l'énergie de d'ici là, d'autres sources d'énergie se sont probablement présentées suffisamment pour faire avancer le début du siècle prochain. Or,

D'après l'avant-projet, il est actuellement peu probable que la nécessité d'introduire à grande échelle les réacteurs solaires et éventuellement l'énergie géothermique. fusion des éléments légers et, dans une moindre mesure, l'énergie à prendre la relève de la source "uranium", telle que l'énergie de d'ici là, d'autres sources d'énergie se sont probablement présentées suffisamment pour faire avancer le début du siècle prochain. Or,

France	: +	21.800 MW	
RFA	: +	13.700 "	
Italie	: +	3.300 "	
BELGIQUE	: +	2.700 "	
Hongrie-Ung	: +	1.900 "	
Luxembourg	: +	1.200 "	
Danemark	: +	900 "	
Irlande	: +	600 "	
Pays-Bas	: -	1.000 "	

Si l'on considère l'évolution de l'ensemble des centrales dans l'avis du Groupe d'Economique et Social de 1973 : vautes par pays appartenant, par rapport aux données continues en construction, en commande ou en projet, les variations suivantes sont statistiques sur tableau no. 1 (2)x) :

TOTAL : 44.000 MW à 92.500 MW

de en commande ou en projet est passée . et la puissance totale des centrales

. La puissance totale des centrales en construction est passée de 15.500 MW à 35.500 MW

. La puissance totale des centrales en service est passée de 11.000 MW à 14.500 MW

On constate que dans un délai de trois ans, Les données statistiques sont reportées au tableau no. 1 (2)x)

- La Communauté européenne

A moyen terme, le Japon misera cependant fortement sur l'énergie nucléaire, vu son état de complète dépendance en matière d'immigration d'énergie. On peut s'en rendre compte par les multitudes contrats d'achat d'uranium sur le marché mondial.

Surmontez les malades d'effacement, et où l'industrie japonaise est techniquement renoncée dans les centrales en service qui ont été remplacées par le relancement lent, vu les difficultés

- Le Japon

politiqnes.

Belgique ayant quant même déjà 1.700 MW au réseau, tandis que le programme néerlandais est toujours en phase avec des questions belges du Benelux ont adopté une attitude prudente, la

ligeure avec l'aide de licences américaines. Il convient à Lourde, à petite échelle, et la filière à ea devra donc choisir pour son programme futur entre la filière nazi et Alain COTTRELL. Vers la fin de cette année, le Royaume-Uni sera le Nucleair Institute Inspectorate et par le metallurgiste russe est achevé (4). Il répond aux objectifs fixés au plus tard sur la sécurité des cuves de pression de réacteurs à eau pressurée. D'après le président de l'Atomic Energy, le rapport

questions de sécurité.

réacteurs à l'eau ligeure (type américain), notamment pour des réacteurs à eau lourde, le Royaume-Uni s'est opposé à l'introduction des ces dans les voies des réacteurs à gaz avancées et des réacteurs avec la filière "gaz-explosif" et ayant continué sans grande succès toutes son plan. Ayant pris son départ, comme la France, duction d'électricité d'origine nucléaire, la "guerre des fûtilles" aboutit au Royaume-Uni, négocier premier sur la liste de la pro-

tions de financement.

Le programme italien sera sans doute influencé par des ques-

titable combinée avec l'aménagement d'un stockage des déchets. de la construction d'une grande unité de retraitement de combustible conditionée en partie par les décisions à prendre dans le domaine révolutionnaire (voir tableau no. 2) (5). Le timing des nouveaux projets sera également dépendant, le programme nucléaire est dans une phase de

expérimentation par le gouvernement français. Les réalisations d'importations de combustibles liquides à très haut de se libérer au tout que possible à moyen terme des combitentes, prévoyant des commandes annuelles de 5 à 6 centrales. La bâtiens, prévoit également des commandes annuelles de 5 à 6 centrales. La France a de loin le programme de construction le plus am-

réserves additionnelles estimées:						Total
(7 15 # / 1b)	1.300	420	100	405	125	(25-30 # / 1b) 880
10	650	420	100	420	100	100
90	405	125	incc.	405	125	100
10	10	10	10	10	10	100

- Les réserves connues et estimées du monde occidental en estimation de 1.000 et 1.000 sont représentées dans le tableau suivant, extrait d'une publication sur les réserves connues et estimées du monde au début de 1975 (5)x .

154. L'appropriation en Tunisie

Il apparaît que partout les 350 centrales actuelles existent en traction et en commande, 63% sont du type à eau légère bouillante (voie tableau no. 4) (6)x .

etc.

Westinghouse	: 119 (PWR)	Combustion Eng.	: 33 (PWR)	Kraftwerk-Ung.	: 33 (22 PWR et 11 BWR)	Babcock & Wilcox	: 29 (PWR)	Framatome	: 23 (PWR)
General Electric	: 94 (BWR)								
General Electric	: 33 (PWR)								
General Electric	: 33 (BWR)								
Westinghouse	: 119 (PWR)								

Sur le plan mondial, l'importance relative des constructions de centrales nucléaires ressort du tableau no. 3 (3)x . En ce qui concerne le nombre de centrales en service en commande ou en option, l'ordre d'importance est le suivant :

155. Les constructions et les types de reactors.

Le tableau no. 5 renseigne sur les capacités actuelles et

de l'augmentation des besoins.

De nouvelles capacités dévont être créées au fur et à mesure

tion en France, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas.

élargie programme pour des usines qui sont en construction

que années encore étant concentrée en USA et en URSS, sera

- La capacité d'entraînement de l'uranium, qui il y a quel-

que Developement Agency, USA).

construction de centrales nucléaires (Source : Energy Research

que de 5.000 t, complète tenu des programmes révisés de

occidentale. Les besoins cumulés jusqu'en 1, an 2000 ne seraient

1976 (6^x), additionnent des réserves de 6.500.000 t pour le monde

Des estimations plus récentes, publiées à Genève en septembre

dès qu'à cette échéance sera répondu une plus loin.

l'uranium est entré dans une phase plus active et montre

Il faut cependant souligner que depuis deux ans la prospection

2000.

actuellement connues et estimées seraient épuisées vers 1 an

surgénerateurs d'ici une quinzaine d'années, les réserves

On pourraît en conclure que sans l'introduction des réacteurs

1980	250	690	1.340	2.620	3.090	4.110	4.970	2000
1985	770	1.680	2.340	3.620	4.100	4.710	5.470	2000
1990	770	1.680	2.340	3.620	4.100	4.710	5.470	2000
1995	770	1.680	2.340	3.620	4.100	4.710	5.470	2000
2000	770	1.680	2.340	3.620	4.100	4.710	5.470	2000

En 1.000 t U₃O₈ Hypothèse basse Hypothèse haute

réutilisation du plutonium).

Pour le monde occidental suivant deux hypothèses (sans

Cette même publication donne les besoins cumulés en uranium

x) Voir les références page 80.

début de cette année.

à Long terme et 67 \$ pour les contrats à court terme conclus au
pétrolier (UPS) est monté de 32 \$ en 1973 à 59 \$ pour les contrats
un renchérissement notable. Le prix de l'unité de traversal de sé-
guret aux prix de l'équipement, ils ont subi égalément

des lots antitrusé américaines.

Sur la formation des prix mondiaux de l'uranium. Aussi est-il
cher sur le problème de savoir si il peut y avoir une violation
de la Déclaration de la Justice américaine visant de se pen-
sant que la formation des prix mondiaux de l'uranium. Aussi est-il
apparent qu'il influence les traversées de cet Institut exécutif
producteurs d'électricité américaines en font partie. Il n'est pas
aux consommateurs d'uranium. C'est ainsi que EDF, RWE et même des
L'"Institut de l'uranium" a été étendu dernièrement également

tion de l'uranium.

Devenir l'incertitude des estimations des besoins, les socié-
tés d'exploitation en débours des USA ont créé l'"Institut de l'ura-
nium", qui se veut être un forum pour l'échange des informations
concernant les besoins, les ressources et les capacités d'extraction
d'uranium, mais en exploitation des systèmes et de l'établisse-
ment de la mise en exploitation des systèmes et de l'établis-
sement des usines de traitement du minéral.

C'est entre 1973 et 1974 que le marché à l'uranium est de-
venu un marché vendeur. Les grandes sociétés de productions d'é-
lectricité, saufs ou avec l'appui des Nouvellement nationaux, ont
été conduites à conclure des contrats à Long terme avec les pro-
ducteurs d'uranium, contrats qui vont jusqu'à prévoir un certain
nombre d'années de travail. Les contrats conclus avec les pro-
ducteurs d'uranium, qui vont jusqu'à prévoir un certain
nombre d'années de travail. Les contrats conclus avec les pro-
ducteurs d'uranium, qui vont jusqu'à prévoir un certain
nombre d'années de travail.

Le prix du pound d'oxyde d'uranium ($1\text{b U}_3\text{O}_8$) a été de 6 \$
en 1972 et est monté à 10,5 \$ pour des fournitures effectuées en
1975. Les contrats conclus au début de cette année précédent
des prix entre 20 et 35 \$ pour des fournitures entre 1981/82 et
même jusqu'en 50 \$ pour des fournitures en 1985.

155. Le prix de combustible (2) x

Le prix de revient du kWh d'une centrale nucléaire entre
(3) x) - Les évolutions du centre de recherche allemand de Jülich
en service en 1975 a l'éave à 0,628 flux.

Des centrales nucléaires sont sujettes, pour la Belgique, à
celui de l'électricité produite par les centrales atomiques
produire l'électricité à un prix de revient de 70 à 80% de
tées en combustibles possibles.
d'énergie nucléaire, mais 1976.
- Le rapport de la commission belge d'évaluation en matière
charge.

(7) x) Des centrales nucléaires mises en service 1978 et
1990 surmont un avantage de 50% par rapport aux centrales au
- Le rapport de l'Edison Electric Institute (USA), début 1976

Vantes :

A l'appui de cette assertion nous citons les sources sui-

En effet, l'inflation monétaire touche également les cotations
d'investissement des centrales du type classique et les prix des
combustibles liquides ont subi les augmentations que l'on connaît.
Même la progression des éléments du prix de revient du kWh
avec les centrales brûlant du gaz naturel ou de la lignite.

Ces prix sont indexés en fonction des prix du kWh aux USA.
Mentions qu'il faut mettre en oeuvre 3 UPS pour produire 1 kg
d'uranium enrichi à 2,6%.

156. La compétitivité des centrales nucléaires

Ces mentions qu'il faut mettre en oeuvre 3 UPS pour produire 1 kg
d'uranium enrichi à 2,6%.

ments combustibles : 120 \$/Kg. Retraitement et stockage des déchets
tirel : 34 % /lb. Enrichissement : 100 g / UTS. Fabrication des élé-
méliion Btu pour le charbon bas soufre de 1,000 g/lb. Uranium na-
par miliion Btu pour le charbon à haut soufre de 1,000 g/lb, 3 % par
jusque 1981: 7%, au-delà jusqu'en 1985: 5%. Coût du charbon: 2,4 \$/lb
Les hypothèses de calcul sont les suivantes: Taxes d'importation

Centrale nucléaire : 1,502 Flux 66%	Centrale au charbon sans désulfuration : 2,044 "	Centrale au charbon avec désulfuration : 2,313 "
-------------------------------------	--	--

Le prix de revient du kWh : Facette de charge

coûts sont exprimés en valeur 1985.
tion est avec désulfuration, entrée en service en 1985. Les
1.100 MW, une centrale au charbon de 850 MW sans désulfura-
La comparaison est faire entre une centrale nucléaire de

Energy Systems, août 1976 (8) x).

- Le rapport de la New York State Legislative Commission on
de 0,036 Flux/KWh.

La durée de construction et la durée d'amortissement ont
été prises resp. égales à 5 et 17 années. Dans le calcul du coût
du combustible, l'uranium naturel interviennent pour 17 % lb, l'en-
richissement pour 60 g UTS, la fabrication des éléments
centrale s'élevront à 20% des frais d'exploitation et qu'une provi-
sion pendante 17 ans pour constituer cette réserve donne une charge
station de 0,036 Flux/KWh.

0,628 Flux/KWh

Coût du capital et coût d'exploitation : 0,437 Flux/KWh	Coût du combustible : 0,155 "	Coût de démantèlement de la centrale : 0,036 "
---	-------------------------------	--

Les éléments du prix de revient de la centrale nucléaire
sont les suivants :

Pour une centrale au charbon, la valeur correspondante est
de 1,163 Flux, si l'on tient compte d'un coût de 0,15 Flux
pour la désulfuration du charbon.

Notes également qu'un certain nombre d'indicateurs, ayant eu
comme conséquence de diminuer la disponibilité des centrales,
ont touché la partie conventionnelle (turbinas P. ex.).

Il est vrai que le nombre des centrales en service, constitutives
des installations et Babcock & Wilcox, est trop faible pour que
les valeurs moyennes des facteurs de charge soient une sécurité.
Les facteurs moyennes des facteurs de charge sont une sécurité.

Surtout les deux premières valeurs se situent très favorable-
ment par rapport aux valeurs attendues par des centrales à
combustible fossile.

Westinghouse (25 unités) :	67,3%
Kraftwerk-Union(4 unités) :	80,4%
Babcock & Wilcox (6 unités) :	62,9%

Les valeurs moyennes en 1975 ont été les suivantes :

Nous savons relèver au tableau no. 6 (x) les facteurs de charge
attelées en 1975 et au premier semestre 1976 par des centrales
PWR de trois constructeurs, à savoir Westinghouse, Kraftwerk-Union
et Babcock & Wilcox.

157. La disponibilité des centrales nucléaires

Comme le coût de l'énergie énergétique ne contractable que pour 15%
au coût du kWh nucléaire, tandis que le coût du charbon
intervient pour 65%, le kWh nucléaire est moins sensible
à ces variations. Ainsi, un déoublement du prix de l'u-
ranium augmente le coût du kWh seulement de 0,05 Flux, tan-
dis que le même effet se fait sentir pour une augmentation
du prix du combustible fossile de 6,5%.

- La sensibilité du coût du kWh aux variations de prix du
combustible (3) x .

Mentions envoie qu'une étude est entreprise scutelllement en République Fédérale d'Allemagne pour adapter le rapport Bas-

massen aux conditions spécifiques de ce pays.

des risques nucléaires ne sont pas contestées.

mains très que les conclusions générales concernant l'appréciation et l'expérience sur la sécurité des reactors, il n'en sera pas faite un effort accru dans le domaine des recherches théoriques mais une étude d'études de l'American Physical Society (9), qui reconnait certaines aspects de l'étude sont critiqués, notamment par

l'expérience et l'expérimentation.

point être mieux défini qu'en cours des procédures années par l'effet, certains paramètres employés dans les calculs ne pourraient absolument des probabilités d'accidentes majoreurs.

ne permet pas encore une précision satisfaisante aux résultats admissibles que la méthodologie employée dans cette étude

nadiés, ruptures de barrières, chutes d'avion).

tropées naturelles ou industrielles (tremblements de terre, tornades, éruptions plus facile que la probabilité relative à des catastrophes naturelles dans la population est de plusieurs ordres de millions que à leur portée générale, connaît que la probabilité de sinistres mortels dans ces certitudes de ses rapports tout en étant contesté par d'autres dans certaines déclarations au USA (Rasmussen, Reactor Safety Study, WASH 1400) : ce 1975 aux USA (Rasmussen, Reactor Safety Study, WASH 1400) : ce

d'un tel accident, ont été évaluées dans un rapport publié en de producteurs radioactifs, ainsi que les conséquences possibles de centrale nucléaire ayant pour conséquence une forte libération de probabilité d'accident grave dans une

tautement dans une société industrielle.

valeurs négligeables par rapport aux risques que nous acceptons de population habitant à proximité d'une centrale nucléaire à des en doute la possibilité de limiter les risques additionnels de la des centrales nucléaires n'ont apposé aucun argument qu'il mette valables. Les études expérimentales et théoriques sur la sûreté des considérations répertoriées dans le rapport de 1973 restent

158. La sûreté des centrales nucléaires

La plupart des centrales nucléaires construites actuellement sont équipées d'un retrodissémenent en cycle ferme utilisant des tours de refroidissement. De ce fait, les réacteurs de chaîne dans ces cours d'eau sont relativement fatigues. Il devient alors nécessaire de contrôler l'effet de l'émission de vapeur due à ces sorties sur la météorologie et le micro-climat des régions avoisinantes, surtout en cas de présence de pluies tourbillonnantes, perturbant le système.

159. La pollution thermique

Type de réacteur	Pays	Au	En	Réseau	communautés et projets	TOTAL
Gaz	Royaume-Uni	5.165	2.295	200	-	2.295
Géopompage	Italie	-	-	-	-	5.165
Gaz	TOTAL	7.660	-	-	-	7.660
Autres à Royaume-Uni	34	6.200	-	-	6.234	7.660
Gaz avancées	Italie	1.074	3.764	52	2.498	7.336
Eau legère	Aillemande	2.104	6.852	8.300	10.854	17.256
Eau legère	France	305	1.660	1.800	3.460	5.256
Eau legère	Belgique	2.104	6.852	8.300	10.854	17.256
Eau legère	Présence	2.104	6.852	8.300	10.854	17.256
Eau legère	Pressurisée	17.256	26.699	26.699	3.460	51.325
Eau legère	Belgique	2.104	6.852	8.300	10.854	17.256
Eau lourde	Aillemande	51	51	70	3.600	51.700
Eau lourde	France	51	51	70	3.600	51.700
Eau lourde	Royaume-Uni	51	51	70	3.600	51.700
TOTAL		4.766	24.192	20.354	49.312	
Eau lourde	Aillemande	51	51	70	3.600	51.700
Eau lourde	France	51	51	70	3.600	51.700
Eau lourde	Royaume-Uni	51	51	70	3.600	51.700
TOTAL		4.766	24.192	20.354	49.312	
Haute température	Aillemande	13	13	300	-	3.853
Reptile	Alliémeagne	19	282	-	1.200	1.433
Reptile	Royaume-Uni	264	233	-	1.200	1.433
Reptile	Total	516	282	-	1.200	1.998
Non encore déterminé	Alliémeagne	-	-	-	1.200	1.200
Non encore déterminé	Belgique	-	-	-	1.200	1.200
Non encore déterminé	Italie	-	-	-	1.200	1.200
Non encore déterminé	Grande Bretagne	-	-	-	1.200	1.200
Non encore déterminé	Danemark	-	-	-	1.200	1.200
TOTAL		-	-	1.200	1.200	
TOTAL GENERAL		14.486	35.610	42.516	92.712	

Production totale : 92.712 MWe :

dû à l'arrêt servi le 27/6

en construction, en commande et en projet dans la Communauté à la date du 1er juillet 1976

Production électrique nette des centrales nucléaires en fonctionnement,

(Publications de la CCE)

MWe	Au réseau	En construction	En commande	Out en projet	TOTAL
Allgemeine	3.261	11.198	20.498	34.957	70.616
Frence	2.903	15.540	10.150	28.593	57.200
Italie	597	872	3.868	5.337	10.000
Royaume-Uni	5.563	6.200	3.600	25.363	37.363
Pays-Bas	502	-	-	502	502
Belgique	1.660	1.800	1.800	5.260	8.620
Luxembourg	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	600	600
Danemark	-	-	-	900	900
TOTAL 1.1.76	14.486	35.610	42.616	92.712	(TOTAL 1.1.73)(10.906)
(TOTAL 1.1.73)(10.906)	(15.485)	(17.624)	(44.015)		

VENTILATION - SECTION 1.1.76 - RÉSERVE D'EXÉCUTION ET LA PAYS D'IMPLEMENTATION

MWe	%	MWe	%	MWe	%	
1.1.76		1.1.73		1.1.76		
Gaz trapézitaire	7.660	15,3	7.730	12,5	6.234	23,6
Réacteurs à gaz stables	6.234	11,7	5.880	6.234	23,6	29,3
Eau légère boutillante	5.880	3.703	3.703	14,0	28,7	28,7
Eau légère pressurisée	28.958	57,8	7.574	25,5	28,7	28,7
Eau haute température	798	0,5	321	1,2	1,2	1,2
Surgénération rapide	798	1,6	313	0,6	0,6	0,6
Total	50.996	100,0	26.291	51,6	51,6	51,6

Etat au 1.1.76 comparé au 1.1.73

Annexe: Suite à la comparaison au 1.1.76
 Répartition et pourcentage des réacteurs en fonctionnement et en construction
 Tableau No. 1a

Année de mise en service	Project	Site	Nette Puissance	MW cumulée	Service
1966 KRB-A	Grundremmingen	237	237	237	En service
1968 KWT	Obrigheim	328	-	821	
1968 KKS	Lingenen	256	-	1.451	
1972 KWT	Stade	630	640	2.092	
1973 KWW	Wittgesseen	640	1.145	3.236	
1974 Biblis-A	Biblis	1.178	1.178	1.178	KKB
1976 Biblis-B	Brunsbüttel	771	771	771	GKN-1
1976 GKN-1	Nekkerswestheim	775	775	775	
1977 KKI	Essenthalm	1.230	7.190	8.060	En construc.
1978 THTR-300	Unterhöft	285	-	10.469	
1978 KKI	Phalippssburg	864	1.260	1.260	
1978 KKI	Kreismeel	2.255	1.254	1.254	KKG-1
1979 KRN	Grafenreheinfeld	1.260	2.255	2.255	
1979 SNR-300	Mülheim-Kärlich	280	280	280	
1979 KRN	Kalkar	-	-	-	
1980 KWG	Grohnde	2.290	2.290	2.290	
1980 KRB II B	Grundremmingen	1.187	1.187	1.187	KRB II B
1980 KRB III C	Grundremmingen	1.187	1.187	1.187	KRB III C
1981 Biblis-C	Nekkerswestheim	1.240	1.240	2.480	En
1981 Biblis-C	Phalippssburg	1.240	1.240	2.480	commune
1981 Biblis-C	Schmelzhausen	1.240	1.240	2.480	en
1981 Biblis-C	Reimersbachen	620	620	2.480	Projekt
1982 BASF	Tardwingshafen	385	385	2.222	
1982 RWEOPfla1z	Neupotz	1.240	1.240	2.222	
1982 KKP1	Wendelsheim	1.240	1.240	2.222	
1982 KWS-1	Whey	-	-	27.119	
1983 VEW-B	Borken	-	-	-	
1983 NWK	Boerde	-	-	-	
1983 BEWAG	ENW	-	-	-	
1983 RWE-A	EVG/NW/TMS	-	-	-	
1984 RWE	PRERAG	-	-	-	
1984 RWE/Fla1z	BAG	-	-	-	
1984 RWE	RWE	-	-	-	
1984 RWE-B	ENW	-	-	-	
1985 RWE-A	EVG	-	-	-	
1985 NWK/HGW	45.179	-	-	-	

(jusqu'en 1985)

Perspectives pour la République fédérale allemande

A CHIEF TOWER WHICH FOLLOWS PLEASANT HILL, BAPTIST, WESLEYAN, METHODIST, PRESBYTERIAN,

Centrales en commande et en service

Construction de réacteurs refroidis à l'eau

(2) * GENE

Type de réacteur	Mbre	MW net	P. unité	MW	Thbre	MW net	Z. unité	MW
Réacteurs à eau lègère	277	243.702	56	32.272	1.145	221	1.308	1.308
RBMH	132	110.599	45	23.451	1.075	87.146	1.346	1.346
Sous-total	438	354.300	102	53.723	1.245	307	293.377	2.366
Réacteurs Graphtite	20	8.948	12	2.714	1.000	9	6.234	2.000
Eau lègère	448	263.248	113	58.437	2.245	325	364.811	1.366
Total "eau lègère"	448	27.456	10	2.992	514	25	14.464	750
D ₂ O/D ₂ O	35	27.456	2	2.992	550	2	200	165
Réacteurs à eau lourde	42	17.456	10	2.992	514	27	14.664	736
Total "eau lourde"	42	18.002	2	2.992	550	2	200	165
D ₂ O/N ₂ O	2	18.0	-	-	-	-	-	-
Réacteurs Graphtite	21	8.373	21	8.373	590	-	-	-
Graphtite/gaz	6	6.230	1	6.230	30	5	6.200	625
Adversicid Gass Coolied	21	8.373	21	8.373	345	-	-	-
"Ch tempreatures reacchir"	6	6.230	1	6.230	30	5	6.200	625
Réacteurs Sodium	29	14.949	24	8.748	592	5	6.200	625
Total "Graalfe"	29	14.949	24	8.748	592	-	-	-
Reedcer	8	1.925	4	425	250	4	1.490	600
Réacteurs therm.	1	20	20	250	20	-	-	-
Total "sodium"	9	2.925	5	445	250	4	1.490	600
Total Générat	507	392.327	136	12.152	1.145	352	327.169	1.366

(Etat 1975)

(en service et en commande)

Ventilation suivant le type de réacteur

Générales nucléaires dans le monde

Tableau 4

Usine d'enrichissement de l'uranium
 en fonctionnement et en construction (2) x)

Société	Pays participants	Procédé	Production annuelle (millions UTS)									
			1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	
ERDA	USA	Diffusion	16,5	18,3	19,6	20,9	22,8	24,5	25,4	25,4	26,5	27,5
BNFL	Royaume-Uni	Diffusion	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
Urenco	Royaume-Uni	Centrifugage	0,06	0,2	0,5	1,0	1,4	1,9	2,5	5,0	7,5	10,0
RFA	Pays-Bas	Diffusion	-	-	-	-	4,0	6,5	9,0	10,7	10,7	10,7
Eurodif.	France	Diffusion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Belgique											
	Italie											
	Espagne											
Techsnab-	URSS	Diffusion	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
export	(export prob.)											
TOTAL			17,41	19,85	21,95	28,25	33,55	38,75	41,95	44,45	48,05	51,55

x) Voir références page 80.

Moyenne 1975										
	MW	Mise en service	1975	1976	Ja	Fe	Ma	Av	Me	Juin
Obrigations	328	mai-69	90,4	97,8	98,2	89,585,4	36,7	4,5		
Stade 1	630	mai-72	82,4	99,8	100,8	100,774,4	61,0	97,4		
Botteselle 1	450	fin 73	71,4	98,2	50,5	0+ 74,8	99,0	97,9		
Biblis A	1.146	fin 74	79,9	90,4	95,7	93,275,8	0+	0+		
Biblis B	1.176	mai-76	-	-	-	-	-	-	25,7	

x) autre dépuis juillet 1975

+ rechangement

x) Voir références page 80.

- Kruppwerke Union (RFA)
- Westinghouse Europe
- Westinghouse (USA)
- 25 centrales : 67,2
- Moyenne 1975

Moyenne 1975										
	MW	Mise en service	1975	1976	Ja	Fe	Ma	Av	Me	Juin
Resnacho Seco 1	915	oct. 74	74	89,2	9,1	0	0			
Arconsas 1	850	août 74	66,6	54,9	93,9	51,2	0	0	2,9	
Ilsland 1	820	juin 74	80,5	92,6	81,4	0+	84,2	9,1+	98,8	
Three Mile 3	885	sept. 74	66,4	88,6	75,7	47,5	35,4	97,3	97,5	
Oconee 2	885	fin 73	65,6	89,7	74,4	88,4	15,8	0+	0+	91,3
Oconee 1	885	mai-73	69,9	83,8	52,3+	0+	29,4+	0+		

- Babcock & Wilcox (USA)

La facteur de charge est défini par le rapport entre l'énergie produite et la puissance nominale.

Le tableau ci-après donne les facteurs de charge de 4 (5xx) centrales KWh de 6 centrales Babcock & Wilcox (USA) et de 25 centrales Westinghouse.

Le tableau ci-après donne les facteurs de charge de 4 (5xx)

centrales KWh de 6 centrales Babcock & Wilcox (USA) et de 25 centrales Westinghouse.

Le tableau ci-après donne les facteurs de charge de 4 (5xx)

centrales KWh de 6 centrales Babcock & Wilcox (USA) et de 25 centrales Westinghouse.

Annexe 2 - Suite

Références

- (1) Nucleonics Week, Mc Graw-Hill, New York
(2) Publication de la Commission des Communautés européennes
Directive Genérale de l'Énergie, DG XVI
(3) Jährbuch der Atomwirtschaft 1976, Handelsblatt GmbH,
Düsseldorf
(4) Nucleonics Week, 3 juin 1976 et 7 octobre 1976
(5) Atomwirtschaft, Juillet 1976, Handelsblatt GmbH,
Düsseldorf
(6) Nucleonics Week, 23 septembre 1976
(7) idem , 15 avril 1976
(8) idem , 29 juillet 1976
(9) Reviews of Modern Physics, Volume 47, Supplement no. 1,